



**Demo
Metre**

RAPPORT D'ÉVALUATION

RAPPORT D'ÉVALUATION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE

**DU PACTE DE LA DÉMOCRATIE
LOCALE À STRASBOURG**

TABLE DES MATIÈRES

Résumé exécutif	3
1. Cadre de l'évaluation	6
L'objet de l'évaluation : le Comité d'éthique	6
Objectifs de l'évaluation	6
Une évaluation participative	6
Une évaluation indépendante : le rôle de Démocratie Ouverte	7
L'outil d'évaluation : le DémoMètre	7
2. Co-construction du questionnaire d'évaluation	9
Première proposition de Démocratie Ouverte	10
Atelier introductif pour les habitant.e.s tiré.e.s au sort	11
Atelier introductif pour les habitant.e.s membres du Comité d'éthique	13
Atelier introductif pour les autres membres du Comité d'éthique	15
3. Résultats de l'évaluation et leurs enseignements	18
PILIER TRANSPARENCE	19
PILIER PARTICIPATION	24
PILIER COOPÉRATION	46
4. Préconisations d'options pour l'évolution du Comité d'éthique	51
Repenser le rôle du Comité d'éthique et son périmètre de compétence	53
Renommer le Comité d'éthique	54
Clarifier le lien entre le Comité d'éthique et les décisions	55
Renforcer la place du Comité dans la vie démocratique à Strasbourg	55
Changer les règles encadrant la sélection et la représentativité de ses membres	56
Améliorer l'encadrement du fonctionnement et des délibérations du Comité	57
Renforcer la transparence du Comité d'éthique	58
Développer la communication sur le Comité d'éthique	59

Résumé exécutif

Ce rapport partage les résultats et les enseignements de l'évaluation participative du Comité d'éthique du pacte de la démocratie locale à Strasbourg conduite par Démocratie Ouverte en octobre et novembre 2022, ainsi que des préconisations sur l'avenir de cette instance. Il vise à nourrir une réflexion sur l'évolution du Comité d'éthique, qui inclut un échange avec les représentants des différents groupes politiques de la Ville et un atelier prospectif avec les parties prenantes à l'évaluation. Ce rapport a été commandé par la Direction de la participation citoyenne et l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de la prestation fournie par Démocratie Ouverte.

Le rapport débute par un rappel du cadre de l'évaluation, de ses objectifs, de ses modalités, de ses acteurs et de l'outil utilisé, le DémoMètre, indice de qualité pour la démocratie locale. Cette évaluation a été initiée par la Ville de Strasbourg pour faire suite à un avis du Comité d'éthique portant sur la potentielle création d'une Commission Indépendante du Débat Public et ses implications sur le futur du Comité d'éthique. La Ville a souhaité que cette évaluation soit tripartite, en impliquant les différent.e.s membres du Comité, et ouverte à dix habitant.e.s tiré.e.s au sort, pouvant partager leurs perceptions et suggestions en tant que Strasbourgeois.e.s. L'évaluation a recours au DémoMètre, première démarche d'évaluation participative pour la démocratie locale, et inscrit ainsi Strasbourg parmi la dizaine de villes pionnières qui utilisent l'outil en avant première d'ici l'été 2023.

Le rapport revient ensuite sur l'adaptation du DémoMètre et de ses critères d'évaluation au Comité d'éthique. Cette adaptation s'est faite avec toutes les parties prenantes à l'évaluation, les membres habitants, les autres membres du comité et les habitants tiré.es au sort lors de plusieurs ateliers introductifs. Pour cette évaluation, le DémoMètre considère trois piliers démocratique au coeur du DémoMètre: la transparence du Comité d'éthique, à savoir le cadre de confiance posé pour son bon fonctionnement et l'accès à l'information ; la qualité de participation au sein du Comité d'éthique, prenant en compte l'adhésion au Comité, leur inclusion dans ses activités, la cohérence du Comité avec sa raison d'être, la méthode et l'impact de l'instance; et la coopération, évaluée à partir de la cohésion entre les membres du Comité et la collaboration entre le Comité d'éthique et d'autres acteurs de la vie démocratique strasbourgeoise.

Schéma 1EX: Le DémoMètre adapté au Comité d'éthique du pacte de la démocratie locale



Transparence

1. Cadre de confiance
2. Accès à l'information



Participation

1. Adhésion au Comité d'éthique
2. Inclusion et implication
3. Cohérence avec la mission
4. Méthode
5. Impact



Coopération

1. Cohésion
2. Collaboration entre acteurs

Le rapport **analyse les résultats de l'évaluation et leurs enseignements** critère par critère. Le tableau 1EX synthétise les résultats obtenus sur les différents piliers du DémoMètre et leurs enjeux. L'évaluation ne vise pas à donner une note agrégée au Comité d'éthique sur sa qualité démocratique, mais plutôt un tableau de bord sur les différentes dimensions étudiées pour faciliter une réflexion collective sur ses points forts et ses perspectives d'amélioration.

Le rapport apporte enfin des **recommandations** sur la base de ces résultats et de l'expertise de Démocratie Ouverte. **Huit évolutions** clés sont préconisées :

1. Repenser le rôle du Comité d'éthique et son périmètre de compétence

L'évaluation met en lumière la nécessité de clarifier le périmètre de compétences du Comité d'éthique. Démocratie Ouverte encourage une nette distinction entre les sujets déontologiques liés à la transparence et l'intégrité de la vie publique relevant du déontologue et les enjeux de la qualité de la démocratie participative, au sens large, sur lesquels pourraient se concentrer le Comité d'éthique. Dans cette optique, le Comité pourrait prendre la forme d'un observatoire de la démocratie participative ou des pratiques démocratiques. Les parties prenantes à l'évaluation sont attachées au caractère tripartite du Comité, mais sa présidence pourrait évoluer pour permettre un renouvellement régulier.

2. Renommer le Comité d'éthique

La nécessité de renommer le Comité d'éthique est soulignée par la majorité des participant.e.s à l'évaluation. Son appellation actuelle est jugée trop abstraite ou théorique. Quelles que soient les futures missions du Comité, son nom devrait être clairement évocateur pour tout.e Strasbourgeois.e et directement lié à ses fonctions.

3. Clarifier le lien entre le Comité d'éthique et les décisions

Les parties prenantes à l'évaluation regrettent un manque d'influence des avis du Comité d'éthique. Le processus permettant de suivre le traitement des avis du comité et les décisions liées devrait être clarifiés. A minima, la municipalité pourrait s'engager à répondre publiquement et de manière argumentée aux avis, et ce dans un délai précisé.

4. Renforcer la place du Comité dans la vie démocratique à Strasbourg

A ce jour, le Comité n'a que très peu d'interaction avec les autres instances démocratiques et participatives de la ville. Ce rapport préconise l'organisation de temps d'échanges au cours de l'année avec les instances participatives et les associations locales pour leur présenter la mission du Comité et les inviter à le saisir, identifier tout sujet pouvant justifier une auto-saisine, et partager le bilan annuel de l'instance.

5. Changer les règles encadrant la sélection et la représentativité de ses membres

L'évaluation a montré que la représentativité des membres du Comité d'éthique pouvait être améliorée pour gagner en légitimité, mieux refléter la population strasbourgeoise, minimiser le risque de tensions et renforcer l'impact de l'instance. Bâtissant sur les résultats et les suggestions faites en atelier, ce rapport propose de nouvelles procédures de sélection pour les différents membres et l'introduction d'un renouvellement de la représentation de la Maire et de l'administration. Il explore également d'autres options pour la présidence du Comité d'éthique.

6. Améliorer l'encadrement du fonctionnement et des délibérations du Comité

L'évaluation met en évidence des règles de fonctionnement insuffisantes créant des incertitudes sur la participation des membres aux délibérations et décisions et échouant à créer un cadre de sécurité dans lequel toutes et tous peuvent s'exprimer sereinement. Le règlement intérieur pourrait clarifier de nombreux points, notamment les cas de conflits d'intérêt, et introduire des règles de facilitation. Il pourrait également contribuer à éviter des utilisations abusives ou des instrumentalisation politiques en limitant le nombre de saisines par personne morale ou physique sur deux ans. Les modalités d'adoption et de révision du règlement intérieur devraient aussi être modifiées.

7. Renforcer la transparence du Comité d'éthique

La conduite de cette évaluation a éclairé certains manques pour garantir la transparence du Comité d'éthique. Le processus pour recueillir les saisines pourrait d'ores et déjà être plus sécurisé, transparent et pérenne. Des données clefs sur l'activité du Comité d'éthique pourraient être publiées sur le site participer.strasbourg.fr, comme le nombre de saisines déposées par an, le nombre de saisines recevables et les raisons pour lesquelles elles le sont. Les avis pourraient inclure plus de données contextuelles et factuelles pour mieux comprendre le cadre de leur formulation. Enfin, le Comité d'éthique pourrait publier un rapport annuel pour dégager des tendances dans les pratiques démocratiques à Strasbourg, alerter sur certaines difficultés, faciliter la prise en compte de ses préconisations, et partager des suggestions d'amélioration.

8. Développer la communication sur le Comité d'éthique :

Constatant toutes que le Comité d'éthique était très et trop peu connu, les parties prenantes ont appelé à renforcer les liens entre le Comité d'éthique et les Strasbourgeois.es. Un tel objectif implique de diversifier significativement les canaux et supports de communication, bien au-delà de la page du site participer.strasbourg.fr dédiée au Comité et de simplifier le langage des avis, au moins dans une synthèse introductive, pour les rendre accessibles à tou.te.s.

1. Cadre de l'évaluation

L'objet de l'évaluation : le Comité d'éthique

La Ville de Strasbourg a adopté en 2017 un **pacte de la démocratie locale strasbourgeois**, co-construit pendant 6 mois avec 500 volontaires. Ce Pacte inclut la mise en place de plusieurs instances pour faire vivre la démocratie locale à Strasbourg, dont un **Comité d'éthique chargé de garantir la bonne application du Pacte**.

Ce Comité a été conçu comme une **instance tripartite**. Il est présidé par le déontologue de la Ville de Strasbourg et composé de quatre assesseur.se.s : deux représentants des citoyen.ne.s (un homme et une femme titular.e.s, qui ont deux suppléant.e.s) tiré.e.s au sort par l'ancien Conseil de suivi et d'évaluation de la participation citoyenne, un.e représentante de la Maire, et le Directeur général des services ou son représentant.e.

Ce Comité peut être saisi par des personnes physiques ou morales et s'auto-saisir sur tout sujet lié au respect des valeurs et des droits inscrits dans le Pacte de la démocratie locale. Le Comité délibère sur les saisines et rend des avis adoptés à la majorité. En cas de différend, les avis peuvent comporter les opinions individuelles des membres du Comité. Les avis sont publiés sur la plateforme « Participer » pour consultation publique. Au 1er juillet 2022, **26 avis** ont été rendus par le Comité d'Éthique du Pacte.

Objectifs de l'évaluation

Cette évaluation tripartite et indépendante vise à faire **un bilan du fonctionnement et de l'influence du Comité d'éthique** après quatre années d'exercice.

Elle a été proposée par l'élue en charge de la démocratie locale, Carole Zielinski, pour donner **suite à un avis du Comité d'éthique sur la possible création d'une Commission Indépendante du Débat Public (CIDP)**. Cet avis répondait à une requête de l'opposition politique. Il a impliqué plus d'un an de travail qui a questionné le rôle et les missions du Comité.

Cette évaluation permet de **poursuivre la réflexion en élargissant** aux anciens membres du Comité d'éthique et des habitant.e.s tiré.e.s au sort **tout en garantissant son indépendance** avec le pilotage d'un tiers, Démocratie Ouverte, qui contribuera à objectiver les résultats et à identifier des pistes d'évolution.

À la suite des ateliers introductifs permettant de co-construire le questionnaire d'évaluation avec toutes les parties prenantes et l'atelier d'évaluation, Démocratie Ouverte produira un **rapport sur les résultats, leurs enseignements et les pistes d'évolution dégagées**.

Ce rapport sera présenté aux **représentants des différents groupes politiques**.

Une évaluation participative

La Ville de Strasbourg a souhaité conduire l'évaluation du Comité d'éthique de manière **tripartite**, avec le déontologue de la Ville de Strasbourg, président le Comité, et toutes les autres parties prenantes de l'instance :

- L'élue en charge de la démocratie locale,

- La représentante de l'administration
- Les habitant.e.s membres et leurs suppléants, et leurs prédécesseurs.

La Ville a également convié **10 habitant.e.s tiré.e.s au sort** parmi un groupe de 30 volontaires suite à un appel diffusé sur la page Participation citoyenne du site de la Ville de Strasbourg. Cette sélection a respecté le critère de la parité : 5 hommes et 5 femmes ont été invités à évaluer le Comité d'éthique.

Sur les 13 habitant.e.s membres de l'instance, sept ont participé à l'atelier introductif du 17 octobre, six, à l'atelier d'évaluation du 8 novembre. Sur les dix habitant.e.s tiré.e.s au sort, six ont participé aux ateliers introductifs et d'évaluation.

Une évaluation indépendante : le rôle de Démocratie Ouverte

Association indépendante et apolitique, Démocratie Ouverte a répondu à la lettre de consultation envoyée par la ville de Strasbourg pour solliciter un accompagnement dans l'évaluation et la revue du Comité d'Éthique du Pacte de la démocratie locale à conduire entre septembre et novembre 2022. Démocratie Ouverte a proposé au service commanditaire de soutenir cette démarche avec un **outil d'évaluation participative innovant**, le DémoMètre, en faisant de Strasbourg l'une des villes pionnières du projet.

Démocratie Ouverte est une **association loi 1901** qui accompagne les acteurs publics et les organisations à ouvrir et renouveler leurs pratiques démocratiques pour mieux répondre aux urgences sociales et environnementales. Démocratie Ouverte est également un **large réseau** d'acteurs engagés pour un renouveau démocratique : 27 collectivités locales, 82 organisations qui se consacrent à l'innovation démocratique, plus de cent professionnels - chercheurs, consultants, journalistes et évaluateurs, et 800 citoyens bénévoles. Démocratie Ouverte anime ses différentes communautés en leur apportant des formations, des ateliers de partage d'expériences, des opportunités de rencontres et de débat, des missions d'engagement et des mises en relation.

Démocratie Ouverte a été sélectionné par la Ville de Strasbourg pour **garantir l'indépendance, la pertinence et la robustesse de l'évaluation** tout en conduisant une expérience pionnière du DémoMètre.

En lien avec la direction de la participation citoyenne (DPC) de la Ville de Strasbourg, Démocratie Ouverte a ainsi conçu les **ateliers introductifs pour adapter les critères du DémoMètre et son questionnaire d'évaluation au Comité d'éthique avec toutes les parties prenantes**. L'atelier d'évaluation a été planifié pour permettre une **évaluation par différents types d'acteurs**, et ainsi qu'une comparaison de leurs perceptions, comme un **échange collectif** sur les résultats. Démocratie Ouverte a, en parallèle, collecté des données objectives pour renseigner les critères d'évaluation actés avec les parties prenantes.

L'association a ensuite produit ce présent **rapport d'évaluation** qui analyse les résultats et identifie des pistes d'évolution pour le Comité d'éthique. Ce rapport a vocation à être rendu public.

L'outil d'évaluation : le DémoMètre

Le DémoMètre est le **premier outil d'évaluation participative et d'amélioration de la démocratie locale en France**. Projet phare de Démocratie Ouverte, il a été lancé en 2021 pour que tout un chacun puisse évaluer et renforcer la vitalité démocratique dans sa ville ou son territoire. Dans un contexte où les alertes sur la dégradation de la santé de la démocratie dans le monde se multiplient et où la

France a été rétrogradée en démocratie “défaillante” par l’indice de The Economist en 2021 et 2022, le DémoMètre permet aux acteurs locaux de savoir comment se porte la démocratie chez eux et d’identifier ensemble de nouvelles orientations.

Le DémoMètre se démarque par son **périmètre inédit et ajustable** aux besoins des utilisateurs. Ses critères ont ainsi pu être calibrés pour accompagner ce bilan du Comité d’éthique à Strasbourg et l’identification de nouvelles orientations stratégiques.

Schéma 1 : Les quatre piliers du DémoMètre et leurs marqueurs d’évaluation.



Le DémoMètre a permis une évaluation tripartite du Comité d’Éthique, avec ses différentes parties prenantes, y compris les citoyen.ne.s qui n’auraient pas de connaissance préalable sur cette instance ni la participation citoyenne. Il a en effet été conçu pour rendre l’évaluation des pratiques démocratiques **accessible à tous** et faciliter le développement d’un diagnostic partagé grâce à plusieurs caractéristiques :

- un **questionnaire** qui a été **co-construit avec les différents utilisateurs finaux**, y compris des groupes défavorisés et des publics éloignés, et **dont le contenu et le vocabulaire s’adaptent** au rôle (élu.e, agent.e, habitant.e, acteur associatif) et au vécu de l’utilisateur (vision et expérience de la démocratie locale) grâce à quelques questions de profilage préliminaires ;
- une **plateforme numérique** gratuite, en logiciel libre et développé selon des critères élevés d’accessibilité ;
- une **méthode d’animation** d’ateliers participatifs d’évaluation et de débat sur les résultats qui inclut un module sur l’inclusion des publics éloignés ;
- l’**apport d’explications** à chaque question sur le critère d’évaluation correspondant, les raisons pour lesquelles il a été choisi, le cadre légal applicable, et les outils, méthodes et pratiques inspirantes qui permettent d’approfondir sa compréhension de l’enjeu traité ;
- une **visualisation des résultats interactive et ludique** qui rappelle les éléments factuels et met en perspective les perceptions des différentes parties prenantes.

La méthode proposée par le DémoMètre conjugue des ateliers d'évaluation et de débat pour bâtir une compréhension commune des enjeux, un diagnostic partagé et un consensus sur des orientations clefs.

Schéma 2 : Les trois étapes de l'amélioration des pratiques avec le DémoMètre



Le DémoMètre est le résultat d'un **processus de co-construction d'un an** qui a associé à la fois les différents utilisateurs finaux et l'écosystème de l'innovation démocratique, depuis la précision des objectifs du projet jusqu'au test de l'évaluation participative : 150 habitant.e.s, élu.e.s et agent.e.s de cinq territoires pilotes, un comité d'orientation composé de vingt représentants du monde de la recherche, de l'expertise internationale, des collectivités locales, de la société civile et des institutions publiques ; et une vingtaine de partenaires, reflétant la richesse de l'écosystème français sur les enjeux démocratiques et participatifs.

L'évaluation du Comité d'éthique s'inscrit dans la phase pionnière du DémoMètre, pendant laquelle une dizaine de territoires français l'utilisent en avant-première. En tant que **territoire pionnier** du DémoMètre, Strasbourg apporterait sa contribution au développement de l'outil, serait parmi les premiers membres de ce réseau international et bénéficierait de la communication de Démocratie Ouverte et de ses partenaires visant à valoriser son initiative.

2. Co-construction du questionnaire d'évaluation

L'évaluation du Comité d'éthique a été préparée avec toutes les parties prenantes lors d'ateliers introductifs organisés par Démocratie Ouverte avec le soutien de la DPC. Lors de ces ateliers, les participants à l'évaluation ont pu **échanger** avec Démocratie Ouverte **sur le cadre de l'évaluation**, notamment ses objectifs et modalités, et **coconstruire le questionnaire** d'évaluation.

Ces ateliers ont été conçus différemment selon les parties prenantes pour s'adapter à leur expérience du Comité d'éthique : l'atelier pour les habitant.e.s tiré.e.s au sort intégrait une présentation didactique du Comité d'éthique et des auditions d'acteurs tandis que les membres du

Comité se sont davantage concentrés sur le questionnaire d'évaluation. Un atelier spécifique a été organisé pour les habitant.e.s membres du Comité d'éthique et Démocratie Ouverte a recueilli les vues du déontologue de Strasbourg, de la représentante de la Maire de Strasbourg au sein du Comité et de la représentante de l'administration lors d'échanges bilatéraux.

Ces temps distincts ont également permis de **différencier les questions** pour les diverses parties prenantes. Le DémoMètre s'adapte en effet au rôle de chaque acteur. Les habitant.e.s tiré.e.s au sort, les habitant.e.s membres du Comité et les autres membres ont donc eu des questions différentes pour apporter des perspectives complémentaires. Les questions semblables pour tous visaient à comparer les avis et perceptions des parties prenantes sur un même sujet.

À la suite des ateliers, Démocratie Ouverte a envoyé le questionnaire amélioré aux participants en les invitant à proposer des **modifications additionnelles** dans un délai de 10 jours, ce que certains ont fait.

La **première version du questionnaire d'évaluation** proposée par Démocratie Ouverte comme base de travail a **ainsi été significativement enrichie** grâce aux suggestions des participants. Le nombre de critères d'évaluation a augmenté de 31 à 56 (de 7 à 11 critères sur la transparence, de 20 à 38 critères sur la participation et de 4 à 7 critères sur la coopération), leur formulation a été améliorée et les questions permettant de rassembler les données éclairant chaque critère ont été précisées.

Première proposition de Démocratie Ouverte

Démocratie Ouverte a proposé une première adaptation du DémoMètre au Comité d'éthique sur la base de trois piliers :

- la **transparence**, prenant en compte le cadre de confiance au sein du Comité et l'accès qu'il a et que les autres parties ont à l'information pertinente à son fonctionnement ;
- la **participation**, incluant un socle de critères de qualité pour le fonctionnement d'une instance de la participation citoyenne telle que le Comité : l'adhésion des acteurs au Comité d'éthique, l'inclusion des membres, la cohérence avec la mission de l'instance, sa méthode et son impact ;
- la **coopération**, qui évalue le degré de cohésion au sein de l'instance et la collaboration avec d'autres acteurs.

Schéma 3 : Les trois piliers et les marqueurs du DémoMètre pour le Comité d'éthique



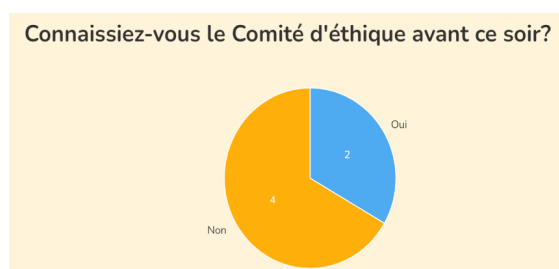
Atelier introductif pour les habitant.e.s tiré.e.s au sort

L'atelier introductif pour les habitant.e.s tiré.e.s au sort a été organisé le 17 octobre 2022 avec le double objectif de leur présenter le fonctionnement du Comité d'éthique et de leur permettre d'identifier de grands enjeux pour son évaluation. Cet atelier a été structuré en deux sessions d'une heure : une présentation du Comité d'éthique et du cadre d'évaluation suivie d'un échange ; une série d'auditions de différents acteurs du Comité donnant lieu à des discussions sur les problématiques évoquées par les grands témoins.

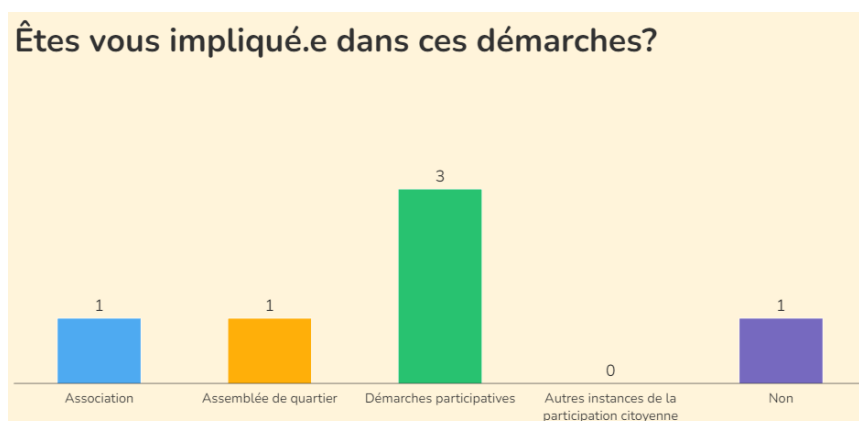
Niveau de connaissance des habitant.e.s sur le Comité d'éthique

Démocratie Ouverte a proposé aux participants un quizz en début d'atelier pour mieux cerner leur niveau de connaissance sur le Comité d'éthique et le pacte de la démocratie locale. Les résultats montrent que les habitant.e.s sont assez impliqués dans la démocratie locale mais, en majorité, peu au fait du Comité d'éthique.

Le quizz effectué sur l'application ahaslides a mis en évidence qu'une majorité d'entre eux ne connaissait pas le Comité d'éthique avant d'être tirés au sort, mais la moitié connaissait le Pacte pour la démocratie locale.



Les participant.e.s sont investi.e.s dans la vie démocratique locale : un.e est membre d'une association, un.e autre participe à une assemblée de quartier, trois ont rejoint d'autres types de démarches participatives.



Les habitant.e.s tiré.e.s au sort ont exprimé des craintes sur le manque de temps pour assimiler l'ensemble des informations sur le Comité d'éthique d'ici à la soirée d'évaluation du 8 novembre. La facilitatrice de Démocratie Ouverte les a rassurés sur leur légitimité à participer à cette évaluation en

tant que citoyen.ne.s tiré.e.s au sort, sur la base de leur représentativité des Strasbourgeoises et Strasbourgeois, qui ne connaissent pas non plus particulièrement le Comité d'éthique. Qui plus est, ces participants apportent un regard distancié sur l'instance, nécessaire pour mettre en perspective les opinions des membres du Comité.

Identification des grands enjeux à traiter dans l'évaluation

Afin que les habitant.e.s tiré.e.s au sort puissent comprendre le fonctionnement du Comité d'éthique et identifier des enjeux clefs pour l'évaluation, Démocratie Ouverte a proposé une session d'auditions d'acteurs du Comité d'éthique, aux rôles et perspectives différents. Cette session d'une heure leur a permis d'entendre les cinq personnes suivantes :

- Patrick Wachsmann le Déontologue de la ville de Strasbourg et président du Comité d'éthique
- Denis M. un habitant, président de l'association Zona, ayant saisi le Comité d'Ethique (avis n°7 - ceinture verte)
- Lucas-Ezechiel B. un ancien agent de la Direction de la Participation Citoyenne en charge du Comité d'éthique, aujourd'hui affecté à la Direction du territoire – Neudorf Port du Rhin
- Lionel D. un habitant membre du Comité d'Ethique
- Carole Zielinski. l' élue adjointe à la Maire de Strasbourg, en charge de la démocratie locale

Chaque personne auditionnée a eu une dizaine de minutes pour partager son expérience et ses perspectives en répondant à trois questions :

- Quel est votre vécu du travail au sein du Comité d'éthique ?
- Dans quelle mesure, selon vous, le Comité d'éthique a-t-il pu remplir sa mission?
- Le Comité devrait-il évoluer à vos yeux?

Ces personnes ont ensuite répondu aux questions des habitant.e.s tiré.e.s au sort. Elles ne sont restées dans la salle que le temps de leur audition.

PARTICIPATION

Inclusion du Comité d'éthique

Les questions des habitant.e.s et leurs conclusions ont montré des préoccupations pour quelques enjeux clefs devant être au cœur de l'évaluation du Comité d'éthique, notamment :

- la pertinence de la composition du Comité d'éthique, dont le caractère tripartite avait permis des débats de fond.

Cohérence avec la raison d'être

- le climat au sein du Comité, notamment la qualité du débat, la variété des sujets et les risques d'instrumentalisation ;
- la pertinence du nom de l'instance, celui-ci pouvant prêter à confusion, être « obscur » ou « un peu trop solennel »;

Impact

- l'influence et l'impact de l'instance, invitant à réfléchir à la pertinence du Comité par rapport à son impact et l'énergie déployée pour la production d'avis.

Atelier introductif pour les habitant.e.s membres du Comité d'éthique

L'objectif de cet atelier destiné aux citoyens anciens ou actuels membres du Comité d'éthique était **d'échanger sur la démarche et le questionnaire d'évaluation.**

Les membres ont eu une présentation du cadre d'évaluation, parcouru le questionnaire d'évaluation proposé par Démocratie Ouverte et proposé des **ajouts**. Ce compte-rendu reprend les propositions faites sur les thématiques suivantes :

TRANSPARENCE

Cadre de confiance

- Les conditions de renouvellement des membres du Comité d'éthique sont-elles claires ? Les participants se sont intéressés aux modalités de renouvellement du Comité d'éthique. Ils ont rappelé que le renouvellement des membres de l'instance dépendait du Conseil de la participation, qui disparaît. Ils s'interrogent sur la manière dont vont être tirés au sort les futurs membres du Comité d'éthique.
- L'identité des participants aux réunions est-elle toujours claire ? Les participants notent un manque de clarté sur les personnes présentes en distanciel aux réunions du Comité d'éthique, ce qui peut donner l'impression que peu de membres s'impliquent.

Accès à l'information

Le fait que le Comité d'éthique reste très peu connu auprès des Strasbourgeois.es a fait l'objet d'un échange approfondi sur la communication sur l'instance et son ouverture :

- La procédure d'appel à candidature pour devenir membre du Comité d'éthique est-elle pertinente ? Les participants ont noté que l'appel à candidature était surtout diffusé sur le site internet de participer.strasbourg, rarement par la presse. Ils soulignent que d'autres supports de communication pourraient être utilisés comme les radios associatives. Il serait également pertinent d'aller vers les strasbourgeois.e.s, par exemple sur les places de marchés.
- La communication sur le Pacte de la démocratie locale à Strasbourg et ses instances est-elle pertinente? Les participants relèvent que sans communication, les habitants ne peuvent connaître le Comité d'éthique et donc le saisir ou se porter volontaires pour en être membres..

PARTICIPATION

Adhésion au Comité d'éthique

Les participants ont proposé d'ajouter des questions pour comprendre pourquoi certains membres avaient quitté l'instance en cours de mandat :

- Les membres se sentent-ils concernés par les saisines ? Les habitants présents ont noté que pour rester et s'investir dans le Comité d'éthique, il était nécessaire que les nouveaux citoyens membres puissent comprendre clairement ce qui était attendu d'eux. Il a été évoqué la possibilité d'inviter un citoyen tiré au sort parti avant la fin de son mandat, pour comprendre ses raisons.

Inclusion du Comité d'éthique

- Le renouvellement de la présidence du Comité d'éthique est-il suffisant ?
- La représentation des élus et de l'administration par les mêmes personnes est-elle pertinente ? Les participants notent que la mise en place de sièges tournants permettrait de faire connaître le Comité d'éthique à d'autres élus et agents de la ville.
- La durée du mandat des membres est-elle pertinente? Les participants notent que la durée du mandat est passée de trois à six mois à la demande des premiers membres de l'instance. Aujourd'hui cette durée s'élève à un an, suite à la période de confinement dans le contexte de pandémie.
- Combien de strasbourgeois.e.s tiré.e.s au sort ont quitté l'instance en cours de mandat ?
- Ces membres ayant quitté l'instance se sentaient-ils suffisamment légitimes et compétents pour participer ? Les participants à l'atelier ont signalé que la timidité ou le sentiment d'imposteur pouvaient freiner l'envie de certains habitants de rejoindre le Comité d'éthique, car ils devaient prendre la parole face à des personnalités publiques dont l'expertise et l'aisance pouvaient être intimidantes.
- Satisfaction sur les formations des membres du Comité. Pour favoriser l'appropriation du Comité d'éthique par de nouveaux habitants membres, les participants ont souligné l'importance de temps de formation et de montée en compétences. Les anciens membres qui avaient demandé des formations ont pu échanger avec les membres actuels qui en ont bénéficié.
- Existe-t-il un « tuilage » / passage de témoin entre les anciens membres et les nouveaux lors du renouvellement de l'instance ?
- Les membres sont-ils bien accueillis dans l'instance ?
- Des aménagements sont-ils prévus pour faciliter la participation (garde d'enfants, horaires et lieux variés) ? Compte tenu du temps à investir dans le Comité, les participants ont suggéré de réfléchir aux mesures facilitantes ou compensatoires.
- Les horaires sont-ils adaptés ?
- Diversité des requérants. Les participants ont remarqué que le Comité d'éthique avait été saisi peu de fois, par peu d'habitants, souvent les mêmes. Ils s'interrogent donc sur l'éventualité de limiter le nombre de saisines par personne sur un même sujet.
- Le nombre de saisines est-il stable ? Les participants ont noté que le nombre de saisines a particulièrement chuté ces derniers mois, y compris par ceux qui saisissaient l'instance auparavant. Ils ont émis l'hypothèse que ces requérants s'étaient découragés par le manque d'impact du Comité.

Cohérence avec la raison d'être

Les participants se sont plus globalement interrogés sur ce que représentait le Comité d'éthique aux yeux des Strasbourgeois.se. Ils suggèrent de poser cette question aux citoyens tirés au sort :

- À quoi vous a fait penser le nom du Comité d'éthique quand vous l'avez entendu pour la première fois? Il s'agit de savoir si le nom de l'instance crée des attentes ou une idée qui ne correspondraient pas aux missions du Comité.
- Toutes les saisines ont-elles été traitées?
- Le rôle actuel du Comité d'éthique est-il pertinent au regard de ce qui était prévu par le Pacte de la démocratie à Strasbourg ?
- L'absence de suivi de la prise en compte de ses avis par le Comité d'éthique est-elle pertinente?

Méthode

- Les documents et informations sont-ils transmis suffisamment en avance avant les réunions pour pouvoir en prendre connaissance ?
- Des règles de facilitation sont-elles utilisées pour faire circuler la parole entre les membres ?
- Des évaluations d'étapes sont-elles réalisées entre chaque mandat ? Ces évaluations auraient pour objectif de permettre aux nouveaux membres de prendre appui sur les constats et besoins identifiés par les anciens membres.

Impact du Comité d'éthique

- Les recommandations du Comité d'éthique sont-elles prises en compte ?
- L'influence des avis justifie-t-elle l'énergie investie dans la participation au Comité d'éthique?

COOPÉRATION

Collaboration entre acteurs

- Les membres dialoguent-ils avec des strasbourgeois.es ? Les participants ont suggéré que les citoyens membres du Comité puissent communiquer sur l'instance, notamment par des interviews, ce qui permettrait d'incarner l'instance et de donner envie de la rejoindre.

À l'issue de l'atelier, Démocratie Ouverte a transmis aux participants la présentation de la démarche d'évaluation, le compte-rendu de cet atelier ainsi que le questionnaire d'évaluation bonifié des propositions formulées par les participants.

Atelier introductif pour les autres membres du Comité d'éthique

Démocratie Ouverte a eu des entretiens bilatéraux avec les autres membres du Comité d'éthique, à savoir son président, le déontologue de la Ville de Strasbourg, Patrick Wachsmann, l'élue en charge de la démocratie locale, Carole Zielinski, et la directrice générale adjointe des services, Dounia Goudadi. L'association a synthétisé ci-dessous les suggestions faites par ces trois membres pour compléter la grille d'évaluation du DémoMètre.

TRANSPARENCE

Cadre de confiance

- Les règles de modification du règlement intérieur du Comité d'éthique sont-elles pertinentes?
- Le respect par les membres de la confidentialité du Comité d'éthique.
- Accessibilité des avis et des saisines pour les habitants. Un certain formalisme est demandé (écrit), ce qui peut être une barrière pour de potentiels requérants.

Accès à l'information

- La transmission d'information au Comité d'éthique de la part de l'administration s'est améliorée, la question peut être conservée.
- La communication autour de l'instance est un sujet clef, ce sont régulièrement les mêmes habitants qui proposent des saisines.

PARTICIPATION

Adhésion au Comité d'éthique

- Les membres du Comité d'éthique sont-ils impliqués? Cette question va au-delà de l'assiduité des membres aux réunions.
- Concernant la question sur la posture des membres, proposée par Démocratie Ouverte, les choix de réponses devront être formulés en fonction du type de membre de l'instance (élue, agent de la ville, habitant tiré au sort et déontologue).
- Niveau d'attachement des strasbourgeois.e.s à l'instance. Cela suppose que les habitants connaissent le Comité d'éthique et ses avis.

Inclusion du Comité d'éthique

- La pertinence et les objectifs de la composition tripartite du Comité d'éthique, compte tenu de la perception par certains membres de conflits d'intérêt fréquents.
- Les modalités de tirage au sort des habitants membres du Comité sont-elles pertinentes ? Le tirage au sort s'effectue à partir d'une base de volontaires, c'est-à-dire de personnes a priori intéressées pour participer.
- Les habitants membres du Comité d'éthique sont-ils membres d'autres instances du Pacte (Ex.: le Comité des usagers-ères du numérique) ?
- Participation des membres du Comité à la délibération et au vote. À plusieurs reprises, il a été demandé que certains membres ne prennent pas part au vote et même parfois à la délibération : la représentante de la Maire, la représentante de l'administration et des habitant.e.s. De potentiels conflits d'intérêts ont régulièrement été soulignés.
- La diversité des strasbourgeois.e.s qui saisissent le Comité d'éthique.
- Les strasbourgeois.e.s se sentent-ils légitimes pour poser des questions et être accompagnés dans leur questionnement par l'instance ?

Cohérence avec la raison d'être

- Dénomination. Cet enjeu a des implications pour la pertinence et l'accessibilité du Comité.

- La clarté des objectifs du Comité au regard de sa mission est un point important pour les membres comme pour les requérants.

Impact du Comité d'éthique

Il faut prendre en compte sur ce volet que plusieurs saisines n'appelaient pas de suivi. Certaines étaient sans objet, car l'élément demandé n'existait pas ou les plaintes étaient infondées. Malgré les relances de certains requérants, il n'y avait pas de suites à donner. Certains requérants retiraient d'eux-mêmes leurs saisines après un échange avec le déontologue. D'autres saisines ne relevaient pas de la compétence de la ville mais de l'Eurométropole, auquel cas un avis ou une information au requérant expliquait les raisons de l'irrecevabilité. L'administration n'a pas comptabilisé le nombre de saisines retirées, sans fondement ou irrecevables.

- Impact au regard des objectifs. Il s'agit de mettre en perspective les moyens investis en termes de charge de travail et de temps (aussi par les citoyens) et l'influence des avis.
- Le Comité d'éthique a-t-il permis d'améliorer le vivre-ensemble et la participation des strasbourgeois.e.s à la vie publique ?
- Le Comité d'éthique répond-t-il de manière pertinente à un besoin exprimé par les strasbourgeois.e.s ?

COOPÉRATION

Cohésion

Comme prévu par le Pacte de la démocratie locale à Strasbourg, pour que la démocratie locale fonctionne, il est nécessaire qu'une confiance mutuelle existe entre les habitant.e.s, l'administration et les élus. Il a donc été proposé d'ajouter les questions suivantes à destination des membres de l'instance :

- Vous sentez-vous en confiance au sein du Comité d'éthique ?
- Avez-vous le sentiment d'appartenir à un groupe, un collectif ?
- Le Comité d'éthique est-il un espace de partage ?

Collaboration entre acteurs

- La cohérence des missions et de la place du Comité d'éthique dans le cadre plus général de « l'écosystème de la participation » à Strasbourg est un autre enjeu de l'évaluation.

Une question sur les évolutions souhaitables du Comité d'éthique pourrait prendre cette forme : de quelle instance les strasbourgeois.e.s ont-ils besoin pour **garantir la qualité du débat public à Strasbourg**, au regard de ce qui est déjà mis en place ? L'élue a recommandé de formuler la question de la manière la plus ouverte possible, pour permettre aux habitants de s'exprimer.

3. Résultats de l'évaluation et leurs enseignements

Les différentes parties prenantes se sont retrouvées le 8 novembre dans les locaux du Syndicat Potentiel à Strasbourg pour un atelier commun d'évaluation. Cet atelier s'est déroulé en deux temps distincts: l'évaluation en petits groupes, par type d'acteurs (habitant.e.s tiré.e.s au sort, habitant.e.s membres du Comité et autres membres) dont il était important de comparer les perceptions, et une visualisation collective des résultats suivie d'un échange sur leurs enseignements.

Les résultats de l'évaluation sont présentés par piliers, marqueurs (grandes thématiques) et critères du DémoMètre. Le schéma 3 montre les marqueurs retenus avec les parties prenantes à l'évaluation pour le Comité d'éthique.

Schéma 4: Le DémoMètre adapté au Comité d'éthique du Pacte de la Démocratie Locale à Strasbourg.



PILIER TRANSPARENCE

Cadre de confiance

Le cadre de confiance au sein d'une organisation ou une instance, telle que le Comité d'éthique, explique et permet le bon fonctionnement de cette organisation et l'action de tou.te.s ses membres et autres personnes intéressées. Il peut être posé par des principes, des valeurs, des règles, des processus et toute autre démarche pertinente. Ce cadre donne à tou.te.s le même niveau d'information et un espace sécurisé dans lequel intervenir.

Existence d'un règlement intérieur sur le fonctionnement du Comité

Satisfaisant

Démocratie Ouverte s'est assurée que le Comité d'éthique avait un règlement intérieur lors des entretiens avec ses parties prenantes. L'atelier d'évaluation a montré que les membres du Comité avaient **connaissance de ce règlement**.

Indépendance du règlement intérieur

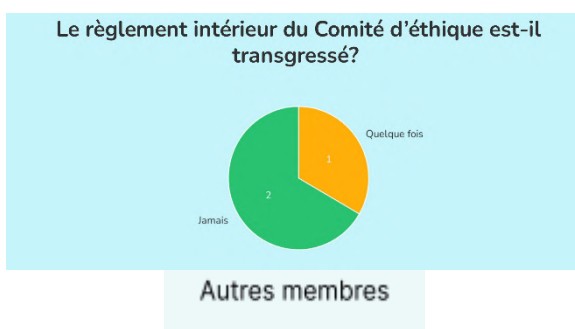
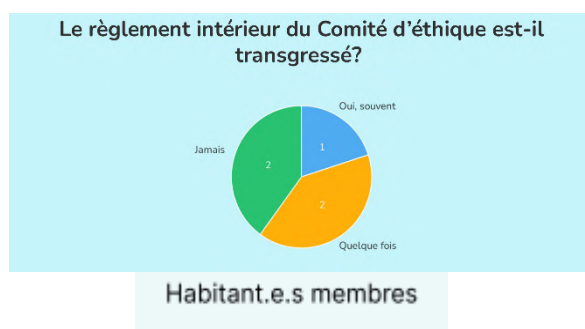
Insatisfaisant

Le Comité d'éthique écrit et modifie lui-même son règlement intérieur. Si cette situation n'est pas anormale pour une instance, elle est problématique quand les situations de conflits d'intérêts ne sont pas encadrées. En l'occurrence, les échanges menés lors des ateliers introductifs ont indiqué des difficultés rencontrées lors de la précision du règlement intérieur car certains membres concernés par les modifications étaient **juges et parties**. Le règlement n'avait pu être modifié faute de majorité.

Respect du règlement intérieur

Point de vigilance

L'évaluation montre des perceptions très différentes du respect du règlement intérieur parmi les membres du Comité d'éthique, habitant.e.s ou non. Cette situation pourrait s'expliquer par un niveau d'information différent sur d'éventuelles transgressions, des biais introduits par les personnes ne respectant pas le règlement ou un manque de clarté du règlement intérieur. Dans tous les cas, les résultats soulignent le besoin de **veiller à la clarté et la complétude du règlement intérieur ainsi qu'à l'information de tou.te.s en cas de transgression pour généraliser les bonnes pratiques**.



Clarté des conditions de renouvellement des citoyens membres

Insatisfaisant

Les résultats de l'évaluation indiquent qu'une majorité des membres du Comité d'éthique participant estiment que le processus pour renouveler les mandats des citoyen.ne.s membres n'est pas clair à ce jour, en novembre 2022. Démocratie Ouverte confirme que **ce processus reste à préciser** suite au remplacement du Comité de suivi et d'évaluation de la participation par le Forum de la Participation Citoyenne.



Habitant.e.s membres



Autres membres

Transparence sur l'identité des participants en visio-conférence

Point de vigilance

Certains habitant.e.s membres du Comité d'éthique considèrent que **l'identité des participants en visioconférence n'est pas toujours claire**, perception non partagée par les autres membres, représentant une majorité. Ce sujet doit néanmoins constituer un point de vigilance, d'autant plus qu'il est facile à régler.



Habitant.e.s membres

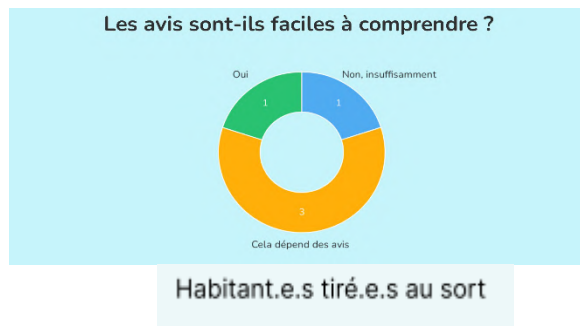


Autres membres

Accessibilité des avis pour les habitants

Insatisfaisant

Une grande majorité d'habitant.e.s tiré.e.s au sort ont trouvé que certains avis du Comité d'éthique n'étaient pas faciles à comprendre. Ces difficultés peuvent constituer des barrières qui limitent l'accessibilité et donc la transparence des avis. L'intelligibilité du vocabulaire des avis est d'autant plus importante que l'ensemble des parties prenantes déplorent le faible nombre d'habitant.e.s qui ont saisi le Comité d'éthique jusqu'alors.



Accès à l'information

Les critères suivants évaluent l'accès des membres du Comité d'éthique aux informations qui leur sont nécessaires pour délibérer et émettre des avis comme l'accès de tout un chacun aux informations clefs sur le Comité d'éthique, son fonctionnement et ses avis.

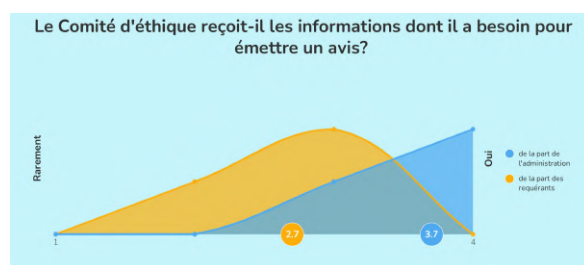
Accès du Comité d'éthique à une information adéquate

Point de vigilance

Les résultats montrent que les habitant.e.s membres du Comité d'éthique et les autres membres ont des **degrés de satisfaction différents** sur les informations qu'ils reçoivent, mais qu'ils estiment tou.te.s que l'information fournie par l'administration est plus satisfaisante que celle fournie par les requérants.



Habitant.e.s membres



Autres membres

Démocratie Ouverte note que le rapport annuel publié par le Comité d'éthique sur son activité en 2019 avait demandé davantage de coordination entre le Comité et l'administration de la Ville et une meilleure transmission d'informations par cette dernière. Le Comité souhaitait pouvoir mieux faire appliquer le principe du contradictoire entre le porteur de la saisine et la Ville pour éviter des instrumentalisation et la déformation des faits par les porteurs de requêtes, au détriment des élus et

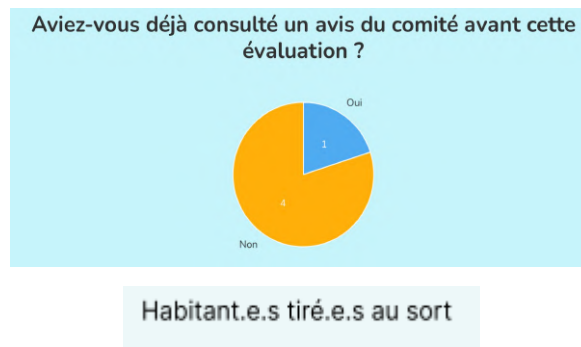
des agents. Les différents entretiens menés par Démocratie Ouverte indiquent une nette amélioration dans la transmission des informations nécessaires par l'administration depuis 2019.

Les **lacunes dans les informations transmises par les requérants** faisant consensus, ce point doit faire l'objet d'une vigilance particulière dans l'évolution du Comité d'éthique.

Consultation des avis et saisines

Insatisfaisant

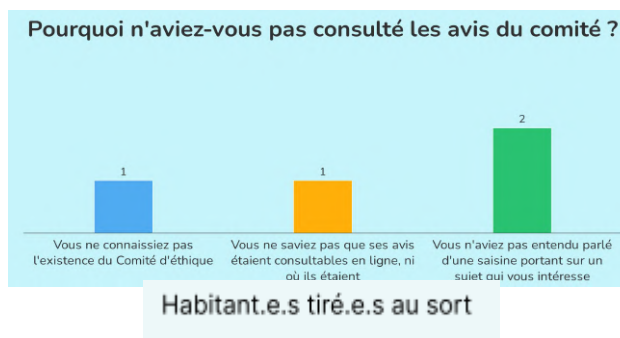
À l'exception d'une personne, les habitant.e.s tiré.e.s au sort n'avaient pas consulté un avis du Comité d'éthique avant cette évaluation.



Les données quantitatives consultables par les administrateurs du site "participer.strasbourg.fr" montrent que la page des avis du Comité d'éthique n'a été consultée que **huit fois en un an**. Si ce chiffre ne prend en compte que les personnes qui acceptent les "cookies" du site internet, il reste extrêmement faible pour une ville de près de 280 000 habitant.e.s. Ces résultats soulignent que le Comité d'éthique reste très peu connu des Strasbourgeois.e.s.

Raisons pour lesquelles les habitants ne consultent pas les avis

Le quizz posé lors de l'atelier introductif avait montré que la majorité des habitant.e.s tiré.e.s au sort ne connaissait pas le Comité d'éthique avant cette évaluation, d'où leur absence de consultation des avis. Une question complémentaire a été posée lors de l'atelier d'évaluation pour cerner les leviers qui pourraient permettre une augmentation des consultations des avis. Malgré le faible nombre de participants, leurs réponses soulignent l'importance du lien entre le travail du Comité d'éthique et les intérêts des habitant.e.s. Les échanges lors des ateliers et les entretiens pointent une instance à ce jour assez déconnecté des préoccupations des Strasbourgeois.e.s



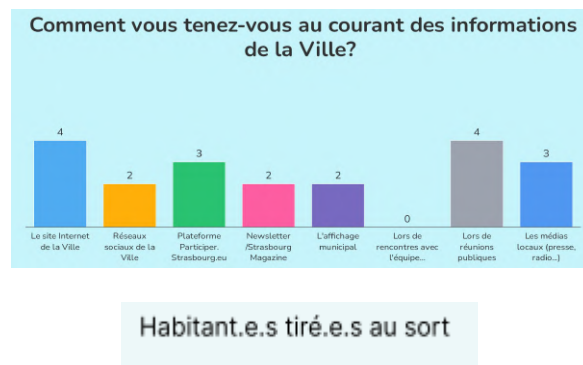
Pertinence de la communication sur le Comité d'Éthique

Insatisfaisant

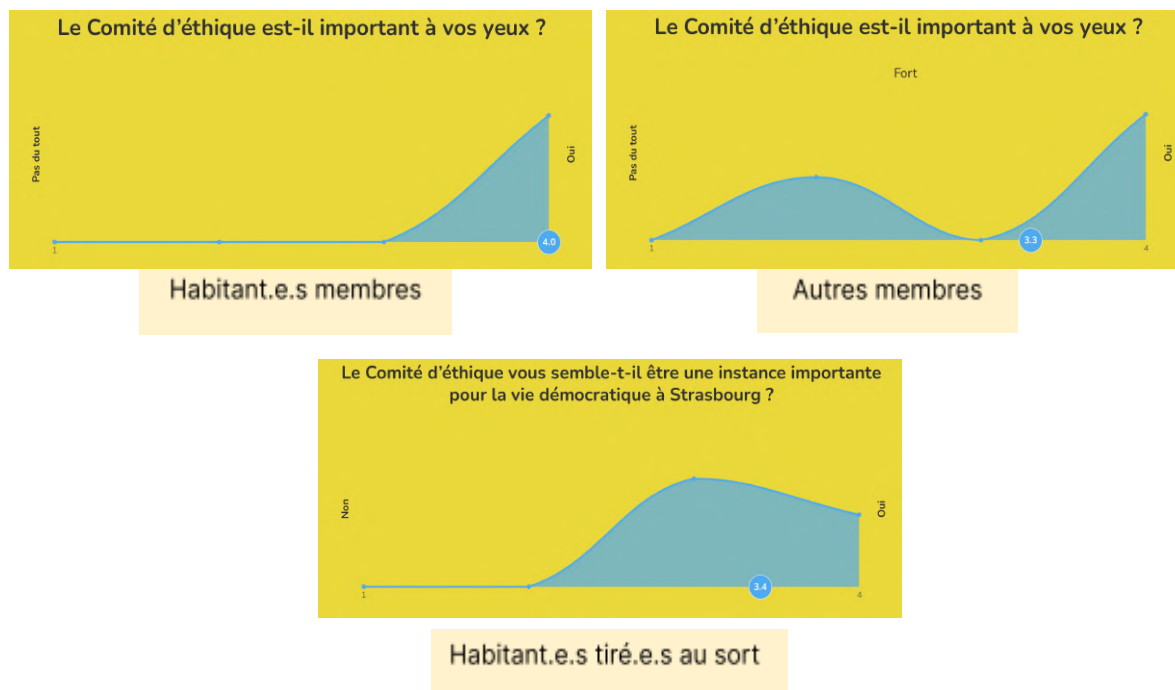
Ce critère d'évaluation vise à comprendre si les canaux de communication utilisés par la collectivité pour informer sur le Comité d'éthique et ses activités sont pertinents **au regard des médias privilégiés par les habitant.e.s**. Les résultats montrent qu'ils sont **insuffisants**.

Selon l'information reçue par Démocratie Ouverte, la communication sur le Comité d'éthique, ses avis et ses appels à candidatures n'utilise que la page de la plateforme en ligne [participer.strasbourg](https://participer.strasbourg.eu) sur le Comité alors que les habitant.e.s ne la consultent presque jamais (8 consultations par an, *voire critère sur la consultation des avis et des saisines*).

Les habitant.e.s tiré.e.s au sort ont recours à un large éventail de médias, en particulier le site internet de la ville, et s'attendent à recevoir des informations clefs lors de réunions publiques.



semble avoir été exprimée dans le groupe des membres non-habitant.e.s du Comité. Démocratie Ouverte note que l'existence même d'une instance comme le Comité d'éthique n'est pas remise en cause par les parties prenantes à cette évaluation. Ce fort niveau d'adhésion est d'autant plus intéressant que les membres estiment également que le fonctionnement du Comité pose des difficultés et que ses avis manquent d'influence.



Consultation du Comité d'éthique

Insatisfaisant

Selon les informations transmises par la Ville à Démocratie Ouverte, le Comité d'éthique a reçu une **trentaine de saisines** depuis sa création, ce qui reste un chiffre assez faible, au regard de la population de la ville. Cette donnée confirme le manque de visibilité du Comité d'éthique pour les Strasbourgeois.e.s et pourrait également signaler des barrières pour une bonne utilisation, telles que des canaux de communication insuffisants et/ou inappropriés, un formalisme trop important et/ou un manque de clarté sur le rôle et le périmètre du Comité.

Ce **chiffre est également insuffisamment précis**. Démocratie Ouverte constate que la collectivité n'a pas eu de moyen pérenne d'enregistrement des demandes dès le lancement du Comité d'éthique. Des boîtes mail des agents de la Ville ont servi à recueillir les requêtes, or celles-ci ne sont plus accessibles après les changements de fonction des agents en charge. Il est essentiel que la collectivité soit dotée d'un moyen à la fois sécurisé, transparent et pérenne pour recueillir les saisines.

Implication des différents membres

Point de vigilance

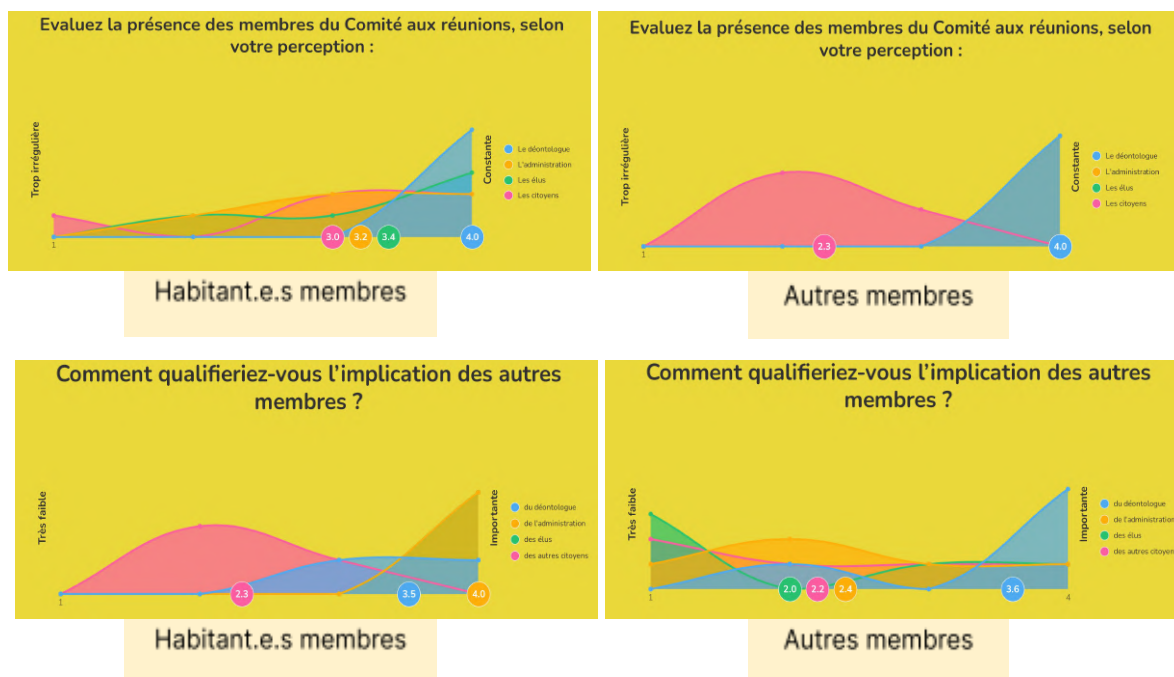
Ce critère sur l'implication au sein de l'instance est renseigné avec des données objectives sur la présence des différents membres aux réunions du Comité d'éthique et la perception qu'ont les membres de la présence et de l'implication des autres dans ces réunions.

Dans les faits, le **déontologue, le.e représentant.e de la Maire et celui/elle de l'administration** ont participé à toutes les réunions du Comité. Démocratie Ouverte la qualifie donc comme **"constante"** (4). La présence des **habitant.e.s** a été plus fluctuante, avec une reprise de la représentation par des titulaires à quelques reprises et certaines absences. Démocratie Ouverte note des **absences non justifiées** (2).

La perception qu'ont le déontologue, l'administration et la.e représentant.e des élus de ces présences concordent avec ces constats factuels. La manière dont les habitant.e.s membres perçoivent la présence des parties prenantes au Comité d'éthique est plus fluctuante : s'ils notent la présence constante du déontologue, certains indiquent de rares absences justifiées pour les représentant.e.s de la Maire et de l'administration, et tous, pour les habitant.e.s.

Pour ce qui est de l'implication des membres au sein du Comité, un consensus entre habitant.e.s membres et les autres membres se distingue clairement sur la bonne implication du déontologue et l'implication moyenne des habitants, avec des absences injustifiées. La différence de perception entre habitant.e.s membres et autres membres se retrouve pour l'implication des représentant.e.s de l'administration et de la Maire.

Ces perceptions un peu plus négatives de la présence et de l'implication des représentant.e.s de la Maire et de l'administration par les habitant.e.s membres peuvent refléter les tensions et frustrations exprimées lors de l'évaluation.

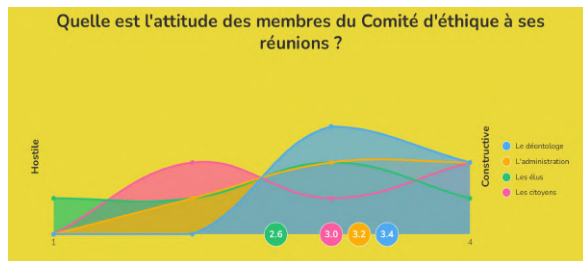


Posture des membres du Comité et des citoyens qui le saisissent

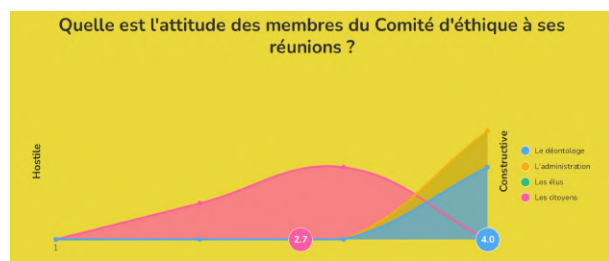
Point de vigilance

Les postures des membres du Comité d'éthique lors des réunions sont globalement **perçues comme plutôt ouvertes à constructives**. La principale différence de perception entre les deux groupes porte sur la posture de la représentante de la Maire et peut s'expliquer par les tensions entre certains habitant.e.s membres du Comité et la municipalité, identifiées par ailleurs. Les autres différences, plus légères, pourraient être induites par des biais de positionnement et peut-être par le fait que le

déontologue, l'élue représentant la Maire et la représentante de l'administration ne formaient qu'un groupe de trois personnes pendant l'atelier d'évaluation, ce qui limitait l'anonymat de leurs réponses pendant la visualisation immédiate des résultats.

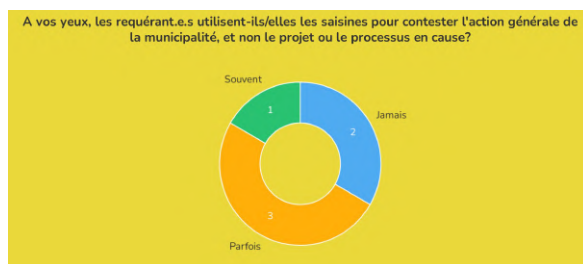


Habitant.e.s membres

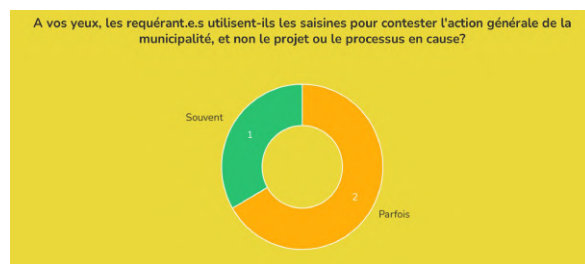


Autres membres

Une majorité des membres du Comité d'éthique note que les requérant.e.s ont parfois utilisé les saisines comme **véhicule pour contester l'action générale de la municipalité**, et non le projet ou le processus faisant l'objet de la saisine. Ce constat confirme les informations transmises lors des ateliers sur des précédents d'instrumentalisation politique du Comité d'éthique pour s'opposer à la municipalité en exercice.



Habitant.e.s membres



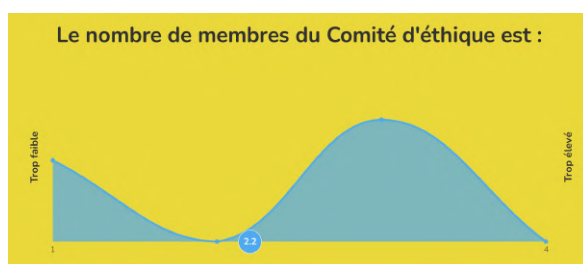
Autres membres

Inclusion et implication

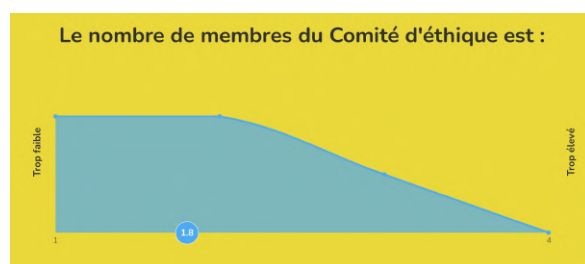
Pertinence du nombre des membres

Point de vigilance

Les avis sur la pertinence du nombre de membres du Comité d'éthique ont été assez partagés même si les moyennes des réponses par groupe se rapprochent. Certain.e.s habitant.e.s tiré.e.s au sort et les membres du Comité d'éthique ont estimé que ce nombre était trop faible. D'autres habitant.e.s tiré.e.s au sort l'ont trouvé plutôt satisfaisant, comme les autres membres du Comité d'éthique. Aucun participant n'a jugé ce nombre trop élevé.



Habitant.e.s tiré.e.s au sort



Habitant.e.s membres



Démocratie Ouverte considère que le nombre de membres est **plutôt faible** au vu de l'importance de l'investissement demandé pour les deux habitant.e.s titulaires et leurs suppléants, et le vécu interpersonnel de tensions générées par des positionnements politiques et institutionnelles.

Pertinence de la sélection des membres

Point de vigilance

Le caractère tripartite du Comité d'éthique est considéré comme un atout pertinent dans les trois groupes d'évaluation. Certain.e.s participant.e.s notent, néanmoins, qu'elle peut conduire à des **abstentions** lors des délibérations et/ou des votes et à des conflits récurrents. Deux habitant.e.s tiré.e.s au sort estiment également que **d'autres parties pourraient être représentées**. Ces résultats invitent à considérer la composition du Comité d'éthique dans la réflexion sur la mission et son fonctionnement.



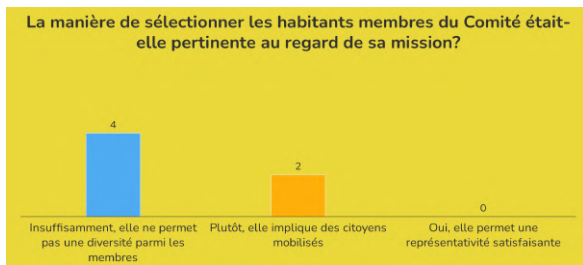
Habitant.e.s tiré.e.s au sort



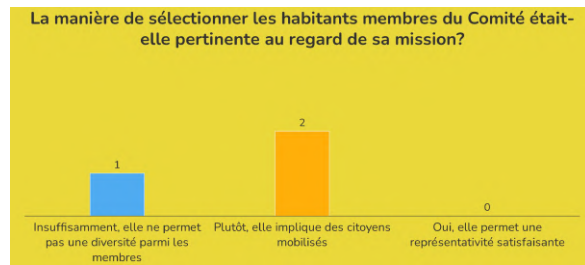
Habitant.e.s membres



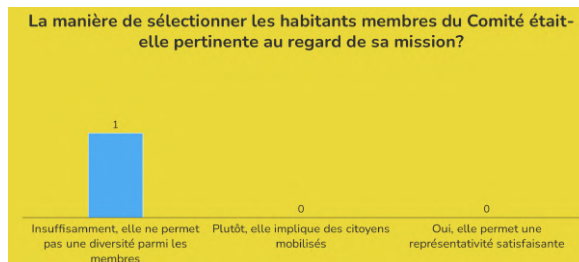
Autres membres



Habitant.e.s membres



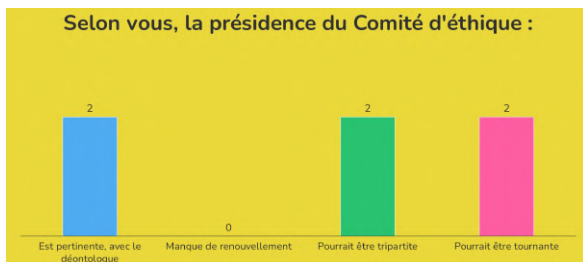
Autres membres



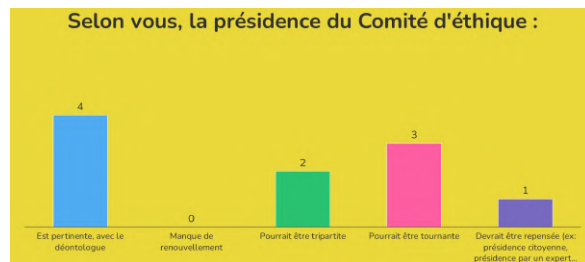
Pertinence du renouvellement de la présidence

Point de vigilance

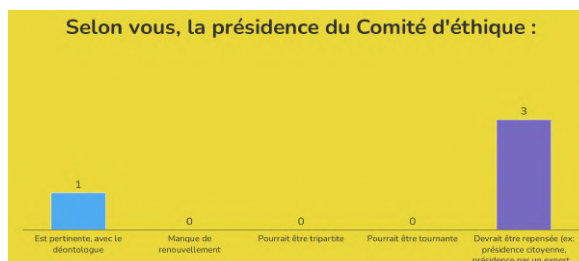
Les **points de vue sur la présidence du Comité d'éthique sont partagés**, et ce au sein de chaque groupe. Certain.e.s jugent pertinente la présidence exercée par le déontologue. D'autres estiment qu'elle pourrait être repensée pour refléter davantage la diversité des membres, en étant tripartite elle-même ou tournante, ou plus en lien avec la mission du Comité liée à la vie participative, avec une présidence citoyenne ou par un expert de la participation citoyenne.



Habitant.e.s tiré.e.s au sort



Habitant.e.s membres

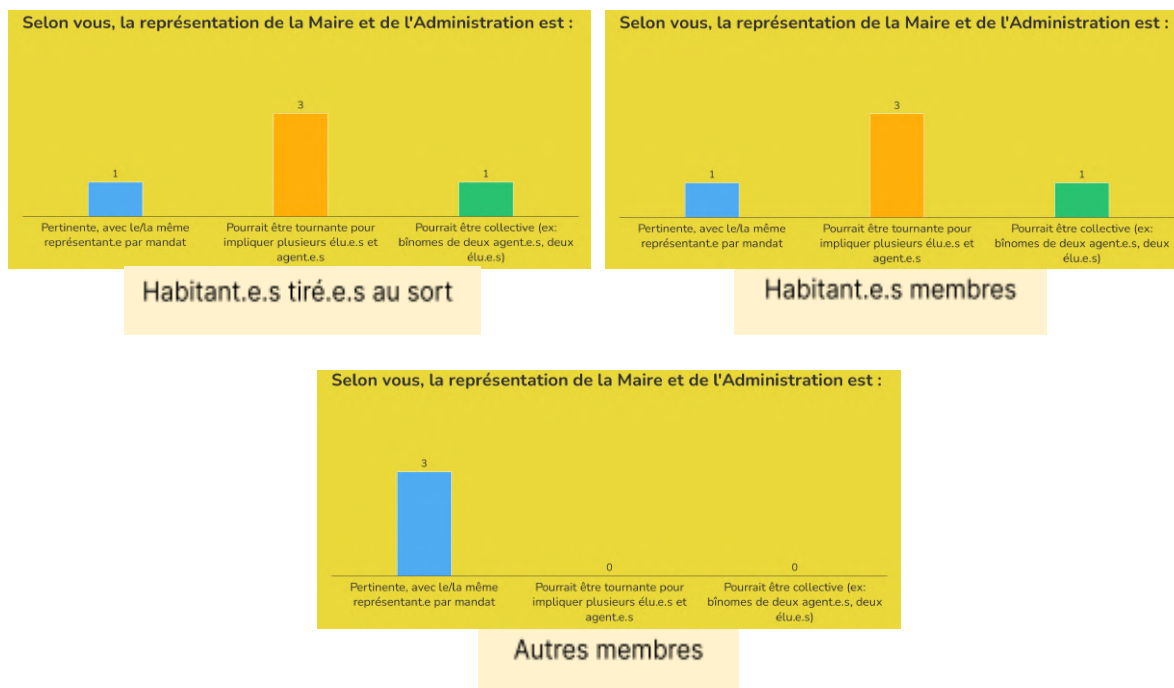


Autres membres

Pertinence de la représentation de la Ville

Point de vigilance

Les habitant.e.s et le groupe membres non-habitant.e.s du Comité d'éthique ont des **appréciations assez différentes de la pertinence de la représentation de la Maire et de l'administration**. Une majorité d'habitant.e.s proposeraient des modifications pour impliquer plusieurs élu.e.s et agent.e.s, une représentation tournante ou en binôme. Les autres membres du Comité jugent pertinente une représentation stable par une seule personne. Une réflexion sur les modalités de sélection et de représentation des membres du Comité devrait se pencher sur cet enjeu.



Pertinence de la durée du mandat des membres

Point de vigilance

Les parties prenantes à l'évaluation ont des **regards différents sur la pertinence de la durée du mandat du Comité d'éthique**, qui a été augmenté de six mois à un an depuis la création. Cette durée est satisfaisante pour une petite majorité d'habitant.e.s tiré.e.s au sort et membres du Comité d'éthique, reste trop courte pour les autres. Seul.e un.e participant.e l'a estimée trop longue.





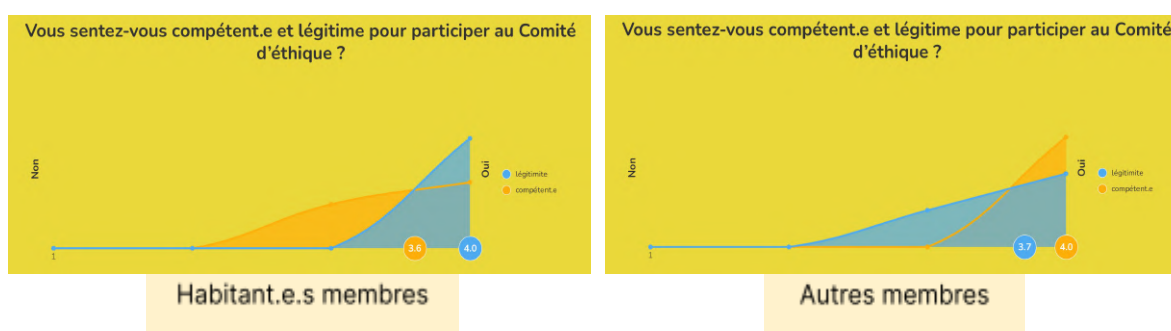
Nombre de citoyens membres ayant quitté l'instance en cours de mandat

Constaté lors des séances du Comité d'Éthique, la collectivité ne dispose pas de données pour le formaliser.

Sentiment de compétence et de légitimité des membres

Satisfaisant

Les membres du Comité d'éthique s'estiment **plutôt compétents et légitimes** pour siéger au sein de l'instance. De manière très intéressante, les habitant.e.s membres de l'instance et les autres membres ont des perceptions inverses de leur légitimité et de leurs compétences. Les premiers se sentent plus légitimes, en tant que citoyen.ne.s, que compétent.e.s pour siéger au sein du Comité, les seconds, plus compétent.e.s que légitimes. Ces résultats sont à lire avec les retours faits par les membres sur leur besoin de formation pour saisir les enjeux des saisines et pouvoir participer aux délibérations - résultats du prochain critère. Les questionnements récurrents sur de potentiels conflits d'intérêt qu'implique pour les représentant.e.s de la Maire et de l'administration de délibérer sur des sujets qui mettent en cause la collectivité pourraient éclairer le sentiment d'une moindre légitimité chez ses membres.

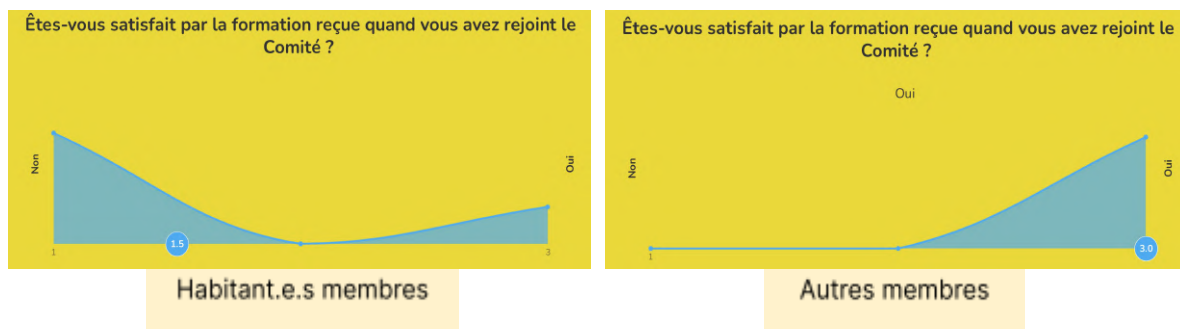


Satisfaction sur les formations des membres du Comité

Point de vigilance

Les habitant.e.s membres du Comité et des autres membres ont des **appréciations opposées sur les formations reçues**, les premiers les jugeant insatisfaisantes, les seconds, satisfaisantes. Ce contraste peut s'expliquer par des rôles, expériences et champs d'expertise différents. Il explique en partie pourquoi les habitant.e.s se sentent moins compétents que les autres membres pour délibérer au sein du Comité d'éthique. Démocratie Ouverte a noté pendant les échanges des ateliers que l'ajout d'une formation, initialement inexistante, pour les nouveaux arrivants au sein du Comité était perçu

par toutes et tous très positivement, mais qu'elle méritait d'être enrichie et un peu plus longue pour donner aux habitant.e.s les mêmes opportunités de participer.



Passage de témoin entre anciens et nouveaux membres

Insatisfaisant

Il **n'existe pas**, à ce jour, de passage de témoin entre les anciens et nouveaux membres du Comité. Son organisation a été suggérée par des habitant.e.s membres en atelier pour faciliter la montée en compétences et en confiance des nouveaux membres tir.e.s au sort.

Perception de la qualité de l'accueil des nouveaux membres du Comité

Satisfaisant

Tou.te.s les membres du Comité d'éthique, à l'exception d'une personne, se sont **senti.e.s bien accueilli.e.s** lors de première réunion.



Mesures facilitatrices et compensatoires pour aider la participation des membres

Satisfaisant

L'administration de la ville de Strasbourg a indiqué à Démocratie Ouverte prévoir des horaires adaptés à une participation des habitant.e.s en dehors des horaires de travail et la prise en charge des frais de transports pour se rendre aux réunions. **Ces pratiques sont les plus utilisées** par les collectivités pour de telles réunions.

Les autres choix de réponses indiquaient d'autres mesures qui sont parfois prises quand les ressources le permettent, telles qu'une variation des lieux de réunion en fonction des lieux de vie des participants, une garde d'enfants et des compensations financières et non financières.

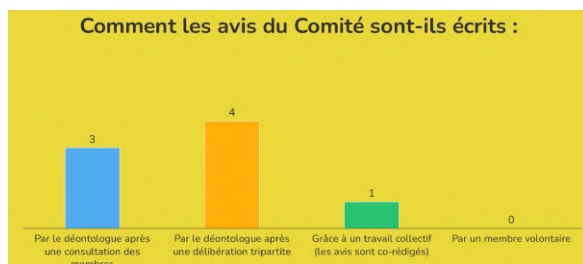


Inclusion dans l'élaboration des avis

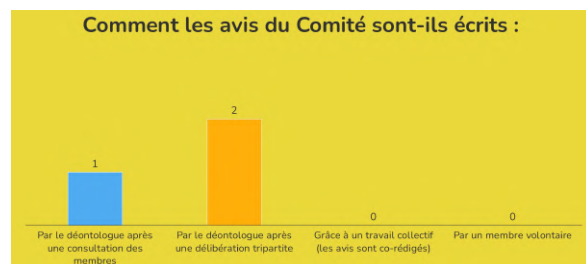
Point de vigilance

Les avis du Comité d'éthique sont rédigés par le déontologue. Certains membres notent seulement une consultation tripartite préalable, une majorité apprécie une délibération en commun. Seul.e un membre estime que ces échanges peuvent être qualifiés de travail collectif.

Si le rôle prépondérant du déontologue s'explique par sa présidence et son expérience beaucoup plus importante que celles des autres membres sur ce type d'exercice, la réflexion sur l'avenir du Comité d'éthique pourrait repenser ces modalités de travail pour les **rendre plus collectives**, et a minima laisser plus de place aux retours des membres sur la rédaction des avis.



Habitant.e.s membres



Autres membres

Décision sur les avis rédigés

Insatisfaisant

Les choix de réponses sur les modalités de décisions sur les avis montrent que la réflexion est perçue plus collective que le vote, certains membres étant **exclu.e.s de la décision** pour éviter des conflits d'intérêt.

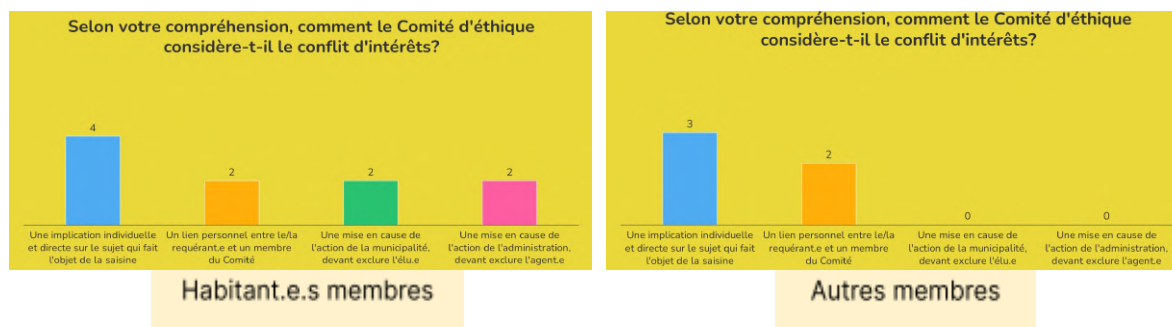


Habitant.e.s membres



Autres membres

Ces résultats sont d'autant plus problématiques que les **compréhensions de ce qu'est un conflit d'intérêts varient selon les membres** du Comité d'éthique. Certains habitant.e.s membres considèrent que les représentant.e.s de la Maire et de l'administration seraient en conflits d'intérêts si la saisine porte, respectivement, sur l'action de la municipalité et de l'administration, ce qui est très souvent le cas et conduirait à une exclusion ou une mise en retrait quasi systématique. La définition du conflit d'intérêts et les modalités de vote sur les avis devraient faire l'objet d'une attention particulière dans les discussions sur les règles et processus internes au Comité d'éthique.

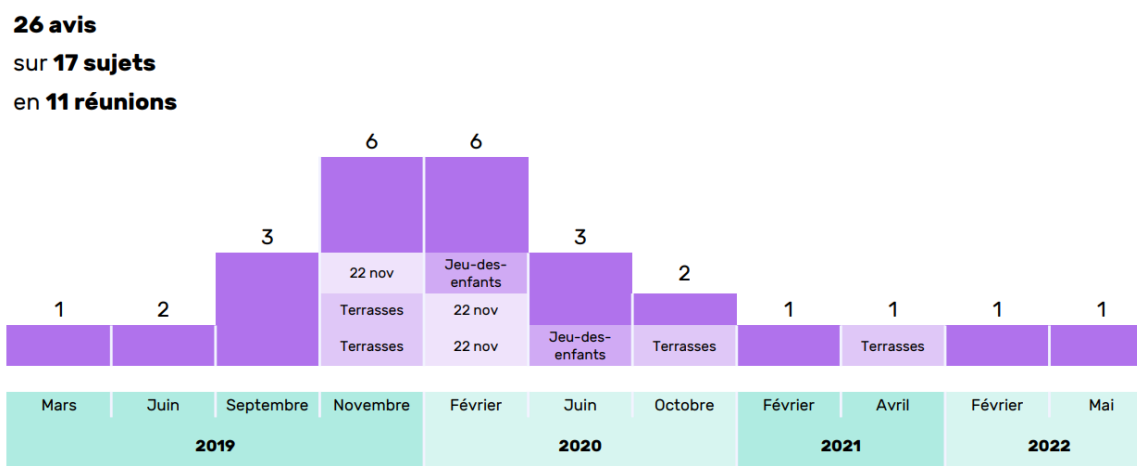


Diversité des personnes ayant saisi le Comité

Insatisfaisant

Les données reçues par Démocratie Ouverte visualisables dans le schéma 5 montrent une **diminution du nombre et de la diversité des requérants** saisissant le Comité d'éthique. Si le Comité d'éthique a émis 26 avis depuis sa création, il n'a traité que 17 sujets, neuf avis se prononçant sur des sujets récurrents. Quatre saisines portaient sur l'autorisation de terrasses, deux sur l'aménagement de la rue du Jeu-des-enfants. Trois avis ont donné suite à quatre saisines sur l'aménagement de la rue du 22 novembre, dont trois déposées par la même personne.

Schéma 5 : Nombre et récurrence des saisines traitées lors des réunions du Comité d'éthique.



Ouverture du Comité aux autres acteurs

Point de vigilance

Le Comité d'éthique n'a que **rarement** mené d'auditions, ce qui pourrait être un plus pour nourrir ses délibérations.



Cohérence avec la mission

Pertinence de la dénomination au regard de la mission du Comité

Insatisfaisant

Les parties prenantes à l'évaluation **estiment unanimement que le nom du Comité d'éthique est insatisfaisant.**

Une légère majorité d'habitant.e.s tiré.e.s au sort et de membres non-habitants du Comité d'éthique trouvent qu'ils reflètent mal sa mission. Les autres et la plupart des habitant.e.s membres du Comité considèrent que le nom de l'instance est cohérent avec sa mission mais qu'il est insuffisamment compréhensible pour le plus grand nombre.



Habitant.e.s tiré.e.s au sort



Habitant.e.s membres



Autres membres

La question ouverte posée aux habitant.e.s tiré.e.s au sort sur ce que leur avait évoqué ce nom à la première écoute montre qu'un.e seul.e connaissait la mission du Comité, une majorité a pensé au traitement de questions d'ordre éthique et moral. Le fait que les habitant.e.s membres du Comité soient les plus nombreux à associer le nom du Comité et sa mission pourraient s'expliquer par l'implication de certain.e.s d'entre eux dans la rédaction du Pacte de la démocratie locale dont découle le Comité d'éthique.

A quoi vous a fait penser le nom du Comité d'éthique quand vous l'avez entendu pour la première fois?

Je pense au comité d'éthique qui statue sur la fin de vie, par exemple...

L'éthique médicale, l'éthique morale

Respect et communication

Faire respecter le pacte de démocratie
Arbitre entre les citoyens et les élus/administration

Discussion debat origine reflexion

Respect et communication

Habitant.e.s tiré.e.s au sort

Cette convergence de points de vue appelle à repenser l'appellation du Comité à la fois pour veiller à sa cohérence avec le rôle de l'instance et sa lisibilité pour les Strasbourgeois.es.

Nombre d'auto-saisine du Comité d'éthique

Point de vigilance

Le Comité d'éthique ne s'est **pas auto-saisi** depuis sa création alors que le Pacte de la démocratie locale lui en donnait la possibilité. Cet état de fait devrait être pris en compte dans la réflexion sur l'avenir du Comité et ses évolutions possibles.

Traitement des saisines

Satisfaisant

Le Comité d'éthique a **traité l'ensemble des saisines** qu'il a reçues, ne serait-ce que par un examen en recevabilité conclu par l'irrecevabilité.

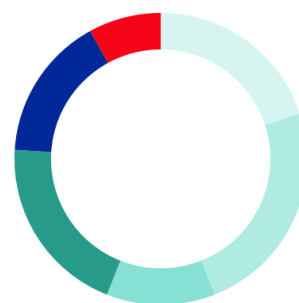
Recevabilité des saisines au regard de la mission du Comité

Point de vigilance

L'examen des avis menés par Démocratie Ouverte montre que la **majorité des saisines étaient recevables** et portaient sur la bonne application des articles 1 et 2 du Pacte de la démocratie locale à Strasbourg, respectivement sur le droit de participer et le droit d'agir.

L'irrecevabilité portait sur des champs hors compétence du Comité (Charte pour la qualité de la vie nocturne, démarche de l'Eurométropole).

Deux saisines sur des démarches participatives non mentionnées par le pacte ont donné lieu à un examen de recevabilité, examen qui s'est conclu favorablement car ces saisines portaient sur la participation citoyenne. Il apparaît donc nécessaire de disposer d'un outil de suivi plus fiable sur la recevabilité des saisines, un participant à l'évaluation ayant contesté le nombre de saisines jugées recevables par l'administration.

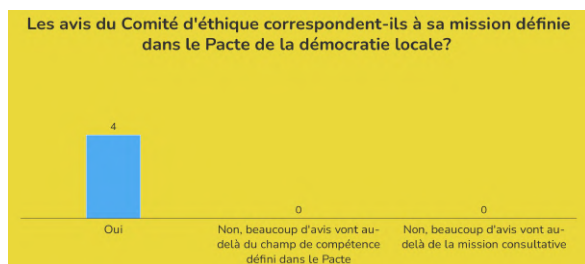


- Droit de participer (information)
- Droit de participer (modalités de la participation)
- Droit d'agir (pétition)
- Droit d'agir (budget participatif)
- Compétence liée à la Participation citoyenne
- Incompétence

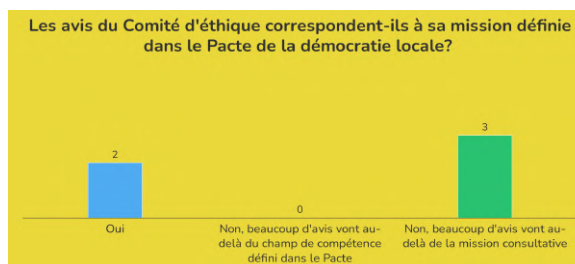
Pertinence des avis au regard de la mission du Comité

Point de vigilance

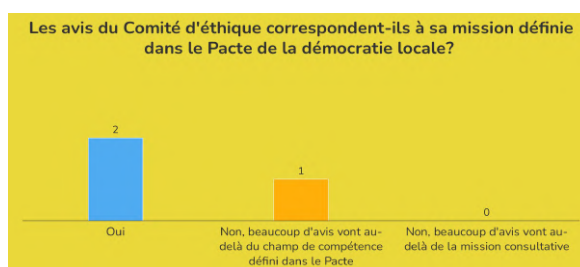
La plupart des parties prenantes à l'évaluation considèrent que les avis du Comité d'éthique ont été **pertinents au regard de sa mission**. Une majorité d'habitant.e.s membres de l'instance note néanmoins une formulation des avis allant **au-delà de la mission consultative**, peut-être en raison de l'emploi fréquent du verbe "décider". Un.e autre membre estime que trop d'avis sont au-delà du champ de compétences du comité.



Habitant.e.s tiré.e.s au sort



Habitant.e.s membres



Autres membres

Clarté de la délimitation des compétences entre le Comité, le déontologue et d'autres instances pour les parties prenantes

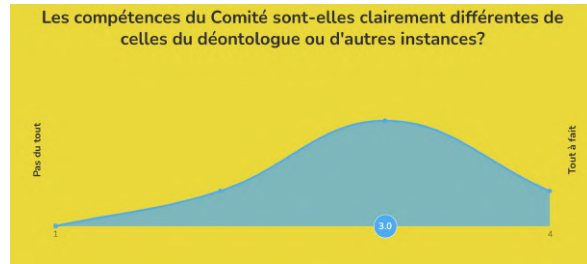
Point de vigilance

La distinction entre les compétences du Comité et celles du déontologue est **plus ou moins claire aux yeux des parties prenantes**. Les habitant.e.s membres et certains tiré.e.s au sort estiment qu'elle est plutôt claire, d'autres habitant.e.s tiré.e.s au sort et les autres membres du Comité considèrent qu'elle ne l'est pas assez.

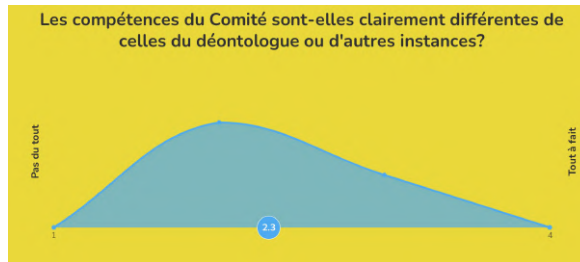
Au-delà des missions définies à ce jour et des confusions mises en évidence sur le prochain critère, Démocratie Ouverte alerte sur le **besoin de mieux différencier** les sujets qui relèvent de la compétence du déontologue et ceux qui doivent mobiliser le Comité d'éthique.



Habitant.e.s tiré.e.s au sort



Habitant.e.s membres



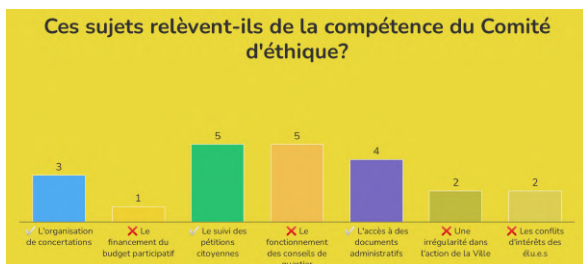
Autres membres

Clarté de la mission du Comité d'éthique pour les différents membres

Insatisfaisant

Ce critère vise à déterminer si les parties prenantes à l'évaluation ont une bonne compréhension des compétences du Comité d'éthique et si leurs perceptions des priorités que devrait avoir l'instance correspondent à ces compétences.

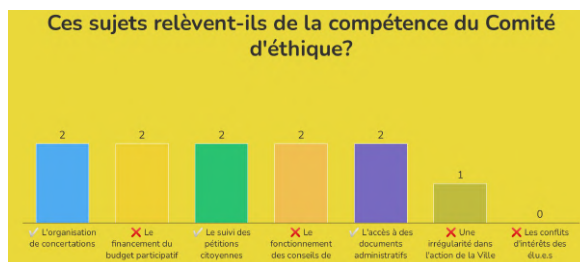
La question quizz posée sur les compétences du Comité d'éthique a mis en lumière des **incompréhensions parmi toutes les parties prenantes et des confusions entre le périmètre du déontologue et celui du Comité**. Les plus problématiques jugent le Comité d'éthique compétent sur les conflits d'intérêts des élu.e.s et les irrégularités dans l'action de la ville, enjeux relatifs à la transparence de la vie publique qui relèvent exclusivement du déontologue.



Habitant.e.s tiré.e.s au sort



Habitant.e.s membres



Autres membres

Les réponses à la question ouverte sur les priorités que devrait privilégier le Comité d'éthique montrent **deux grandes orientations** :

- le maintien d'un mandat général lié à la garantie de la bonne application du Pacte de la démocratie locale tout en renforçant le rôle du Comité sur la transparence de la vie publique et la probité des parties, préconisé par certains habitant.e.s tiré.e.s au sort et membres du Comité (6 mentions) ;
- le développement du rôle du Comité pour suivre la qualité des démarches participatives, en un médiateur entre habitant.e.s et la ville grâce à un dialogue tripartite, privilégié par d'autres habitant.e.s, tiré.e.s au sort et membres du Comité, et tous les autres membres du Comité (11 mentions).

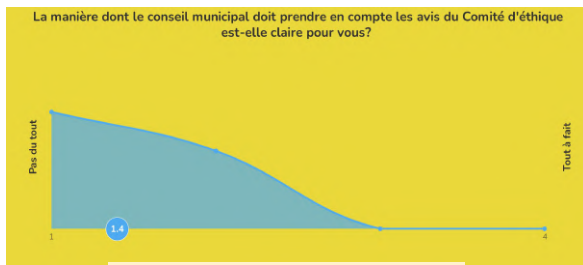
A noter, un.e participant.e encourage les auto-saisines sur des sujets pertinents. D'autres insistent sur le rôle de conciliation du Comité.



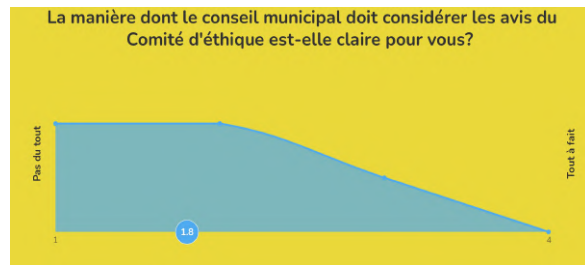
Lien avec la décision

Insatisfaisant

La manière dont le conseil municipal doit prendre en compte les avis du Comité d'éthique est jugée **assez peu claire** par une majorité des parties prenantes, et également par Démocratie Ouverte. Elle est moins claire pour les habitant.e.s, tiré.e.s au sort et membres du Comité, que pour certains de ses autres membres.



Habitant.e.s tiré.e.s au sort



Habitant.e.s membres

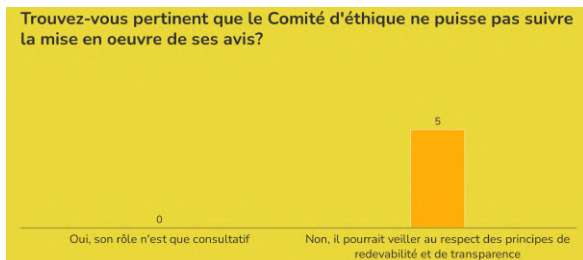


Autres membres

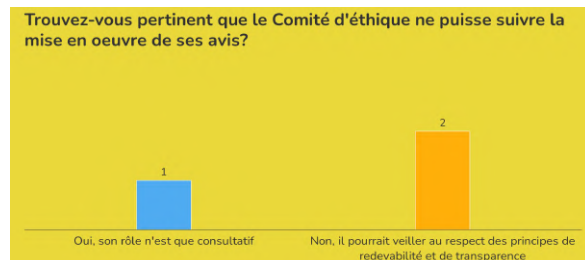
Satisfaction sur le rôle du Comité d'éthique dans le suivi de la prise en compte de ses avis

Insatisfaisant

Presque tous les membres du Comité d'éthique sont **insatisfaits du fait que l'instance ne puisse pas intervenir dans le suivi de la prise en compte et mise en œuvre de ses avis**. Le Comité d'éthique pourrait, par exemple, émettre une communication publique sur l'absence de réponse ou d'action suite à l'un de ses avis pour veiller au respect des principes de redevabilité et de transparence.



Habitant.e.s membres



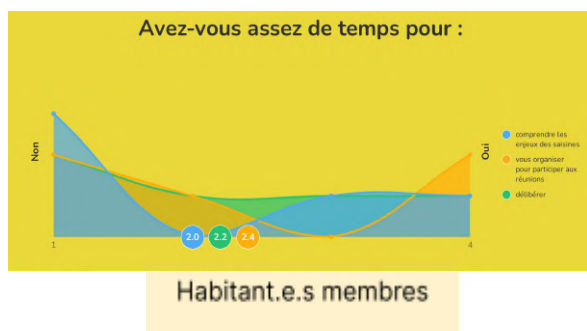
Autres membres

Méthode

Gestion du temps

Insatisfaisant

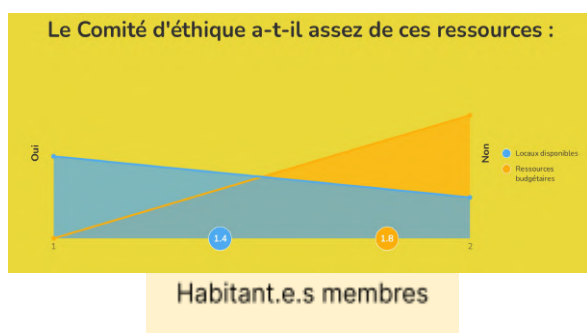
Les résultats de l'évaluation montrent qu'en moyenne les membres du Comité d'éthique n'ont **pas assez de temps** pour s'organiser pour participer aux réunions, encore moins pour délibérer et encore moins pour comprendre les enjeux des saisines. Les habitant.e.s perçoivent ce manque un peu plus fortement que les autres membres. La gestion du temps pourrait manifestement être améliorée.



Adéquation des ressources

Point de vigilance

Le **manque de ressources est un constat largement partagé** entre les membres du Comité. Démocratie Ouverte a en effet noté une difficulté récurrente à trouver des salles de réunions pour les agent.e.s en charge. De manière intéressante, les habitant.e.s estiment que le Comité a assez de ressources budgétaires, ce qui n'est pas le cas des autres membres.



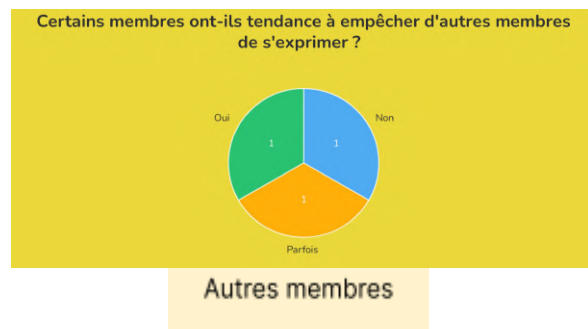
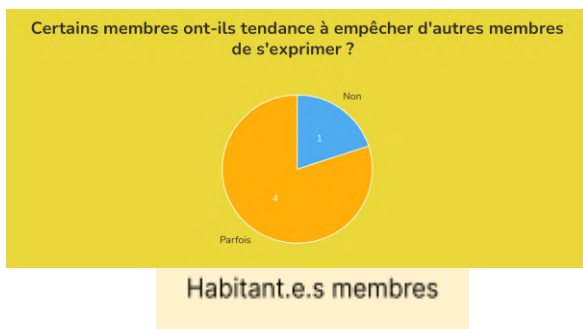
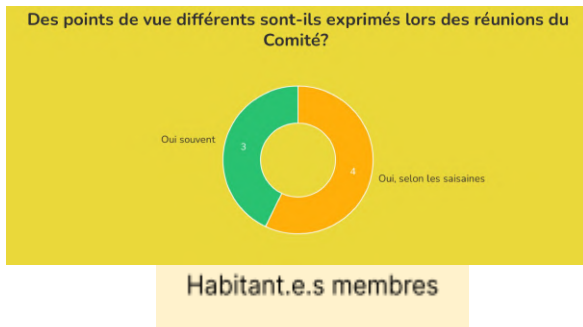
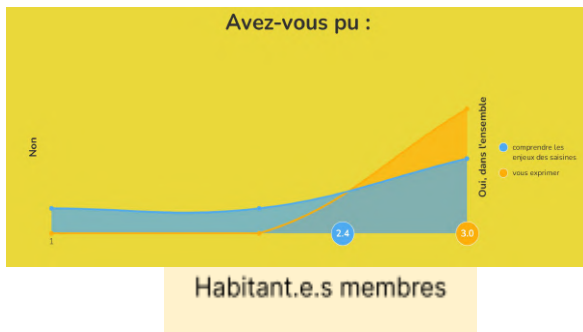
Respect et expression de la pluralité

Point de vigilance

Les membres du Comité d'éthique estiment que **l'expression de la pluralité de points de vue est possible au sein du Comité d'éthique, mais leur vécu pointe un manque de facilitation des échanges** à même de créer un cadre de sécurité pour toutes et tous. Plusieurs questions ont été posées pour recueillir l'expérience des membres du Comité sur ces enjeux afin de cerner où seraient les difficultés.

Tou.te.s les membres du Comité d'éthique ont pu s'exprimer lors des réunions quand ils/elles le souhaitaient, y compris quand ils/elles n'avaient pas pu bien saisir les enjeux des saisines, ce qui est un signal positif. Aucun membre n'estime que certain.e.s s'auto-censurent, la différence de points de vue peut varier selon les saisines, mais elle existe.

Le point de vigilance est posé suite aux retours suivants. La majorité des membres s'expriment sans craindre d'être mal compris.es ou jugé.e, mais c'est le cas de certain.e.s, pour quelques saisines. Une majorité de membres constatent que certain.e.s ont parfois tendance à empêcher les autres de s'exprimer, ce qui n'est manifestement pas une barrière à la prise de parole au vu des autres résultats mais pourrait créer des tensions et/ou un mal-être chez certain.ne.s.



Règles de facilitation

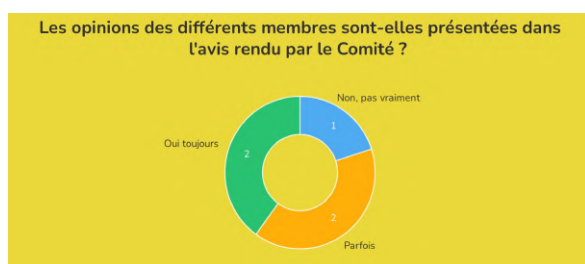
Insatisfaisant

Selon les informations recueillies par Démocratie Ouverte, **des règles de facilitation ne sont pas utilisées** au sein du Comité d'éthique pour faire circuler la parole entre les membres et le Comité n'a pas non plus recours à des règles de décision collective. Cette lacune serait à pallier vu les retours des membres sur certain.ne.s prises de parole et le sentiment de certain.ne.s d'être mal jugé.e.s et/ou compris.es.

Restitution des échanges

Point de vigilance

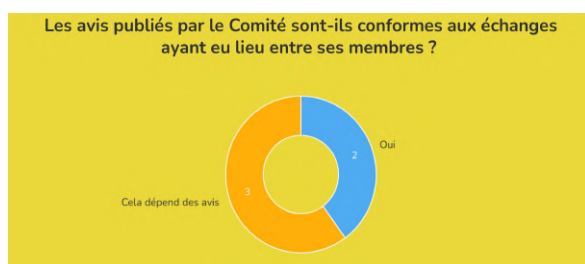
Les avis des membres du Comité sur la fidélité des avis à leurs échanges sont partagés. Aucun membre n'est très négatif à ce sujet, mais certain.ne.s habitant.e.s estiment que les avis ne sont pas toujours conformes aux discussions. Les perceptions divergent sur l'intégration des opinions divergentes, elle ne semble pas systématique pour une petite majorité.



Habitant.e.s membres



Autres membres



Habitant.e.s membres

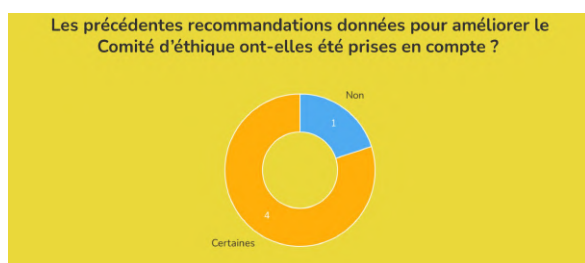


Autres membres

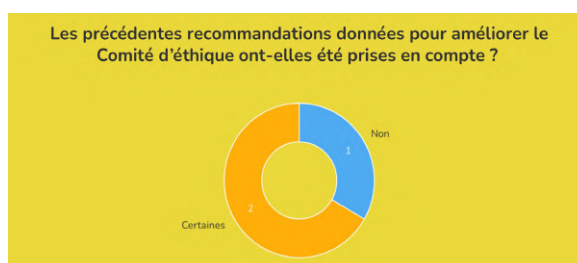
Evaluation

Satisfaisant

Le comité d'éthique n'a pas eu d'autre évaluation avant celle-ci. Cela dit, **certaines préconisations qu'il a émises dans son rapport annuel de 2019 ont été prises en compte** par l'administration et ont conduit à des améliorations notables.



Habitant.e.s membres



Autres membres

Impact

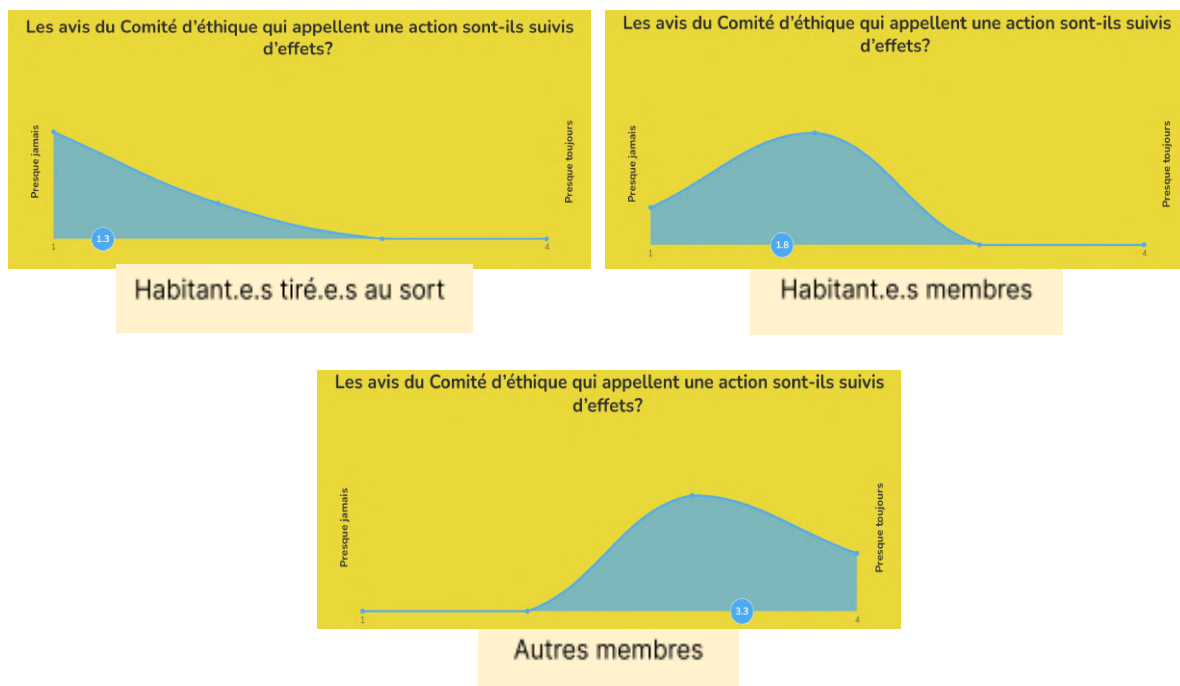
Mise en œuvre des avis

Point de vigilance

Les habitant.e.s, tiré.e.s au sort et membres du Comité d'éthique, et les autres membres de l'instance n'ont **pas la même opinion** sur le suivi des avis qui appellent une action. Les premiers sont plutôt négatifs, ne voyant que peu d'effets, les seconds, plutôt positifs, soulignant un suivi fréquent.

Cette différence de vues est un problème en tant que tel à prendre en compte dans les réflexions sur l'avenir du Comité. Elle peut révéler diverses difficultés, notamment un manque de communication de la part de l'administration et/ou du président du Comité sur les actions prises suite aux avis ou une posture critique de la part des habitant.e.s membres du Comité.

Comme les habitant.e.s tiré.e.s au sort, Démocratie Ouverte a entendu des **retours plutôt négatifs** de la part des personnes auditionné.e.s lors de l'atelier introductif sur l'impact des avis, et ces personnes avaient des rôles très différents dans l'administration, la municipalité et une association requérante.



Impact sur les différents participants

Insatisfaisant

Les effets de la participation au Comité d'éthique varient fortement d'un.e membre à l'autre, mais les **difficultés exprimées par certain.ne.s justifient pour Démocratie Ouverte une appréciation insatisfaisante.**

Les membres utilisent pour décrire les effets de cette participation onze termes positifs, neuf termes négatifs, qui font partie des plus visibles donc répétés, et quatre termes ambivalents de par l'effort qu'ils induisent (exigeant, combativité, travail et résilience). Les échanges lors des ateliers ont montré qu'une même personne pouvait exprimer des impacts contrastés. Les effets positifs incluent de la bienveillance, de la satisfaction, de la reconnaissance et de la valorisation. Sur le plan intellectuel, certain.ne.s trouvent l'expérience stimulante, constructive et enrichissante. Un.e membre exprime même se sentir rassuré.e, d'autres partagent le désir de persévérer et de militer plus fortement. Les

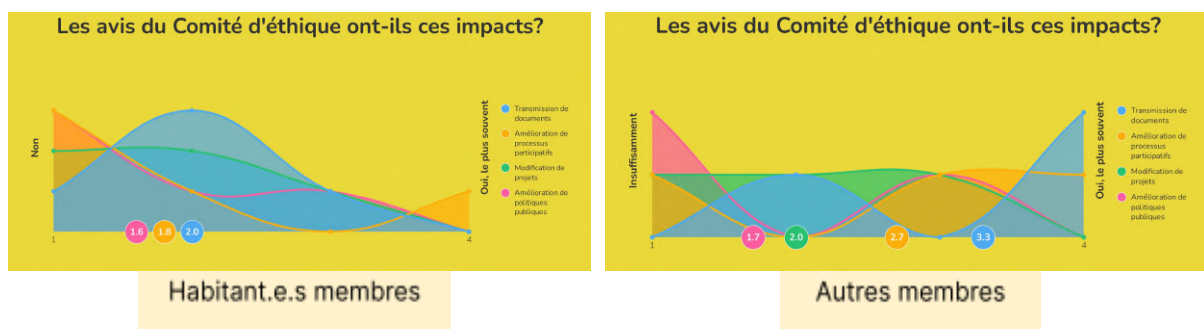
expériences négatives relèvent de la frustration pour plusieurs membres, de la désillusion ou de la déception, voire du malaise et de l'angoisse.



Impact sur les projets et sujets considérés

Point de vigilance

Les membres du Comité d'éthique s'accordent pour constater que les avis de l'instance n'ont que peu d'impacts sur les projets et les politiques publiques, qui sont peu au cœur des saisines. **L'appréciation des habitant.e.s membres sur la transmission de documents et l'amélioration des processus participatifs est plus négative que celles des autres membres.**



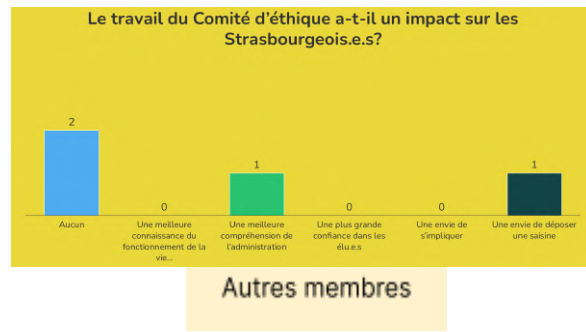
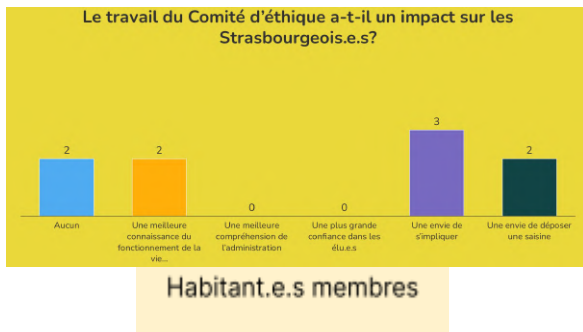
L'incertitude et l'irrégularité des impacts qu'ont les avis du Comité d'éthique sur les sujets des saisines invitent à étudier cet enjeu de manière prioritaire dans les réflexions sur le futur du Comité.

Impact sur les Strasbourgeois.es

Insatisfaisant

Les échanges lors des ateliers et des entretiens, la faible consultation de la page du Comité d'éthique et la méconnaissance des habitant.e.s tiré.e.s du Comité d'éthique pointent vers un **très faible impact sur les Strasbourgeois.es**.

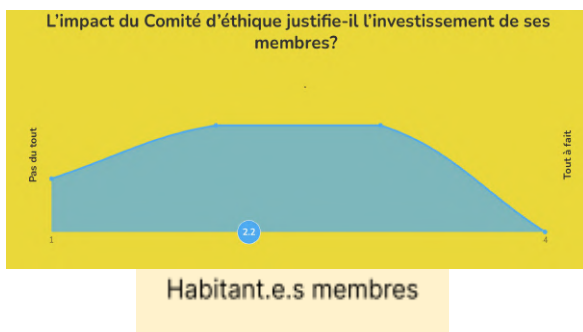
Certain.ne.s membres du Comité d'éthique, habitant.e.s et autres, partagent ce constat. D'autres membres estiment que l'activité du Comité d'éthique peut donner envie de déposer une saisine, les habitant.e.s soulignent l'apport pédagogique du Comité sur le fonctionnement de la vie démocratique et le rôle qu'il pourrait jouer pour faciliter l'engagement citoyen.



Ratio impact / investissement

Insatisfaisant

Tou.te.s les membres du Comité d'éthique jugent le **ratio entre leurs investissements et l'impact de l'instance insuffisant**.



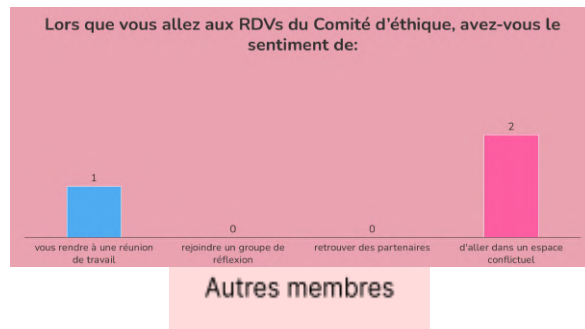
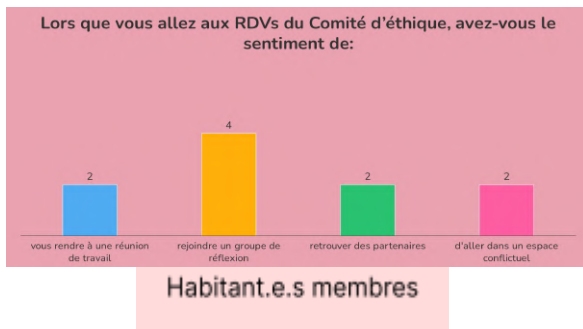
PILIER COOPÉRATION

Cohésion

Sentiment d'appartenance au Comité d'éthique

Insatisfaisant

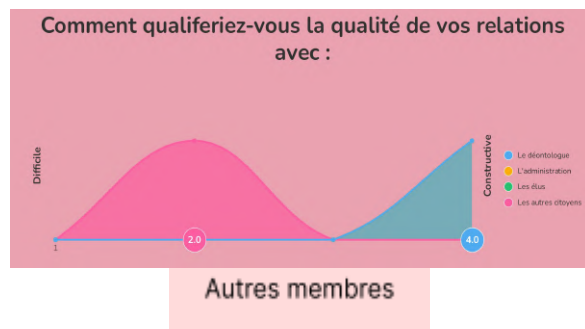
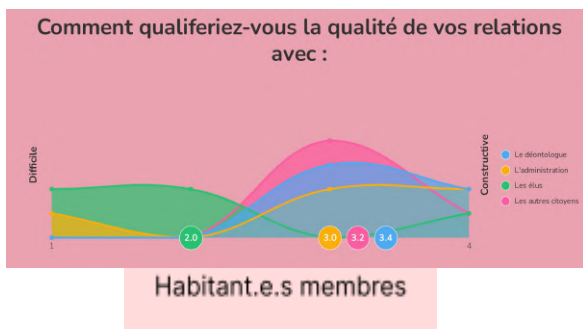
Le fait que quatre membres du Comité d'éthique, dont deux habitant.e.s, aient le sentiment de se rendre dans un **espace conflictuel** lorsqu'ils vont aux réunions du Comité est une alerte sur le manque d'esprit coopératif au sein de l'instance. Il est également notable qu'une majorité d'habitant.e.s ait plutôt l'impression de rejoindre un groupe de réflexion, des partenaires ou simplement une réunion de travail. La différence de perception peut révéler des tensions principalement entre des membres particulièrement critiques et les représentant.e.s de la municipalité et de l'administration.



Relations entre les participants

Insatisfaisant

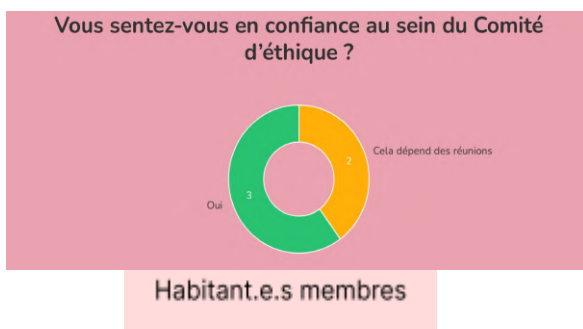
La manière dont les différent.e.s membres qualifient leurs relations avec les autres **met en lumière des tensions** que certain.ne.s habitants vivent avec la représentante de la Maire, et dans une moindre mesure celle de l'administration, et que ces deux dernières vivent avec les habitant.e.s.



Confiance des participants

Point de vigilance

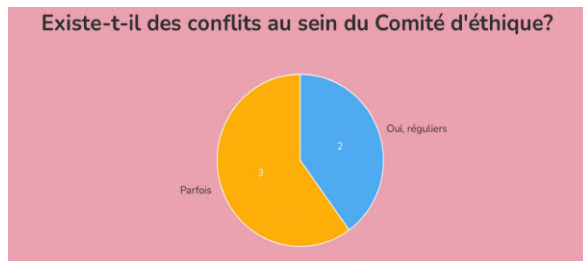
La confiance éprouvée par certain.e.s membres au sein du Comité d'éthique **varie** selon les réunions, retour qui concorde avec leurs expériences personnelles, les retours sur leurs relations, les conflits et l'absence de règles de facilitation.



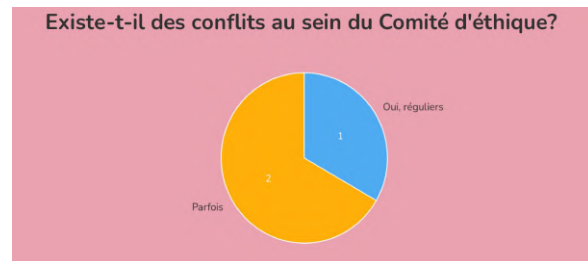
Existence de conflits au sein du Comité d'éthique

Insatisfaisant

L'existence de conflits au sein du Comité d'éthique fait consensus. Si les perceptions varient sur leur régularité et leurs causes, il est notable que deux habitant.e.s., le déontologue et les représentant.e.s de la Maire et de l'administration jugent ces causes récurrentes. Ces conflits ont en partie été perçus par les habitant.e.s tiré.e.s au sort.



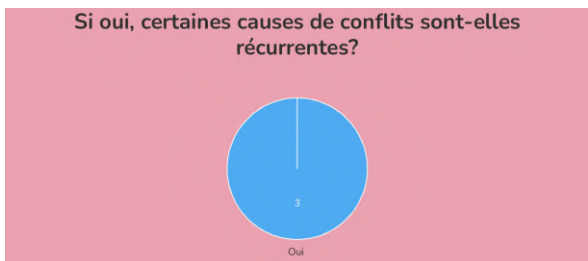
Habitant.e.s membres



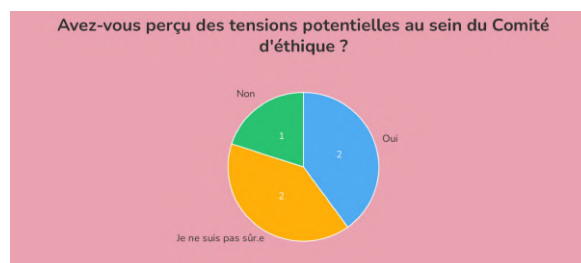
Autres membres



Habitant.e.s membres



Autres membres



Habitant.e.s tiré.e.s au sort

Au cours des ateliers et des échanges avec les différentes parties prenantes, Démocratie Ouverte a constaté l'existence de **conflits récurrents** entre certains habitant.e.s membres du Comité d'éthique et les représentant.e.s de la Maire et de l'administration. Ces conflits affectent négativement certains membres du Comité d'éthique comme le montrent les termes qu'ils utilisent pour qualifier leur expérience.

L'évaluation met en évidence que les **sources de ces conflits peuvent être liées à des failles du Comité d'éthique**, notamment : des processus de sélection des membres insatisfaisants au regard de leur objectif de représentativité ; un périmètre de compétence insuffisamment clair et délimité ; l'absence de règles de facilitation régulant les prises de parole ; un règlement intérieur lacunaire sur la gestion des conflits et une utilisation politique de certaines saisines.

Collaboration entre acteurs

Relations du Comité d'éthique avec d'autres instances, acteurs de la démocratie locale

Insatisfaisant

Le Comité d'éthique n'a **presque pas de relations** avec d'autres instances de la vie démocratique strasbourgeoise, selon les retours de la plupart des membres et les informations recueillies par Démocratie Ouverte.



Lien entre les membres du Comité d'éthique et les autres habitant.e.s

Insatisfaisant

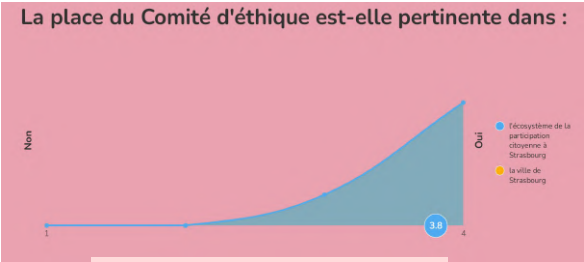
À ce jour, la communication sur le Comité d'éthique n'inclut **pas d'espaces ou de supports qui créent un dialogue entre les membres de l'instance et les Strasbourgeois.es.**



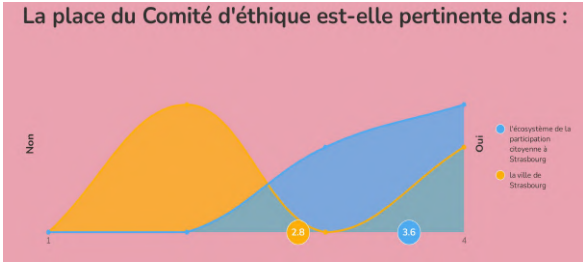
Pertinence de la place du Comité d'éthique au sein de l'écosystème participatif et la ville de Strasbourg.

Point de vigilance

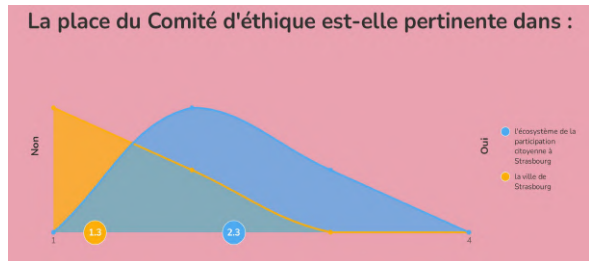
Les habitant.e.s, tiré.e.s au sort et membres de l'instance, estiment **plutôt pertinente** la place du Comité d'éthique au sein de l'écosystème de la participation citoyenne, moins les autres membres. Les avis divergent très fortement sur la place du Comité dans la ville de Strasbourg.



Habitant.e.s tiré.e.s au sort



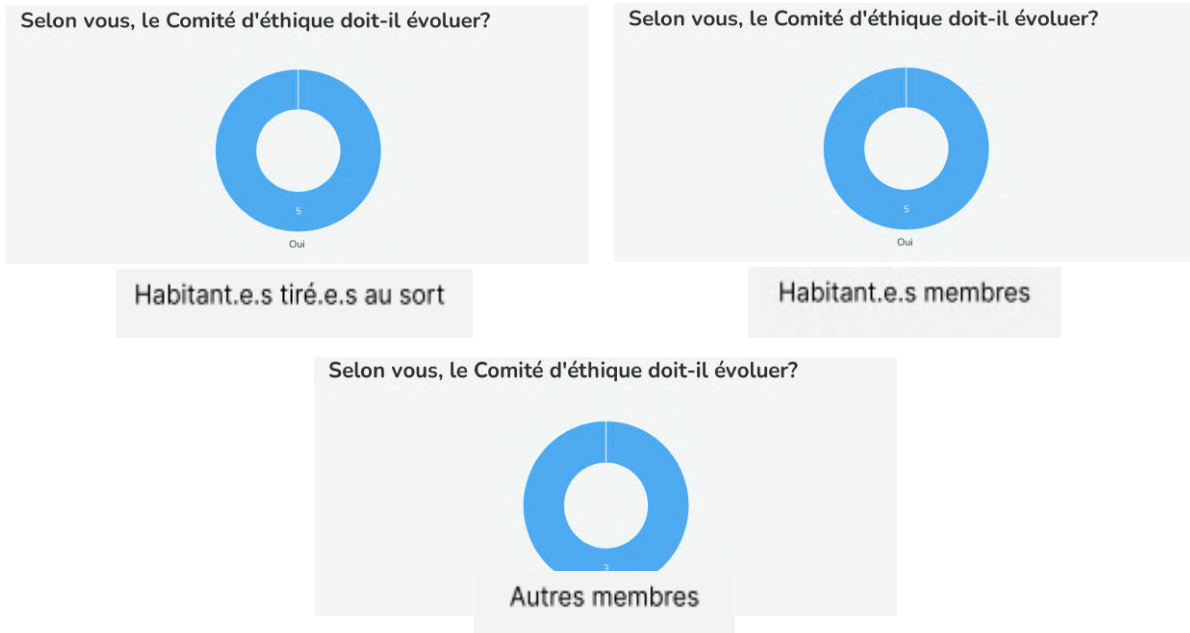
Habitant.e.s membres



Autres membres

4. Préconisations d'options pour l'évolution du Comité d'éthique

Si les parties prenantes à l'évaluation ont souligné l'importance que le Comité d'éthique a à leurs yeux, elles pensent tou.te.s qu'il doit évoluer. Démocratie Ouverte partage cette appréciation.



La session d'évaluation s'est conclue par des questions sur les **changements que les parties prenantes estimaient prioritaires pour l'avenir du Comité d'éthique**. Les enjeux suivants ressortent des réponses des trois groupes :

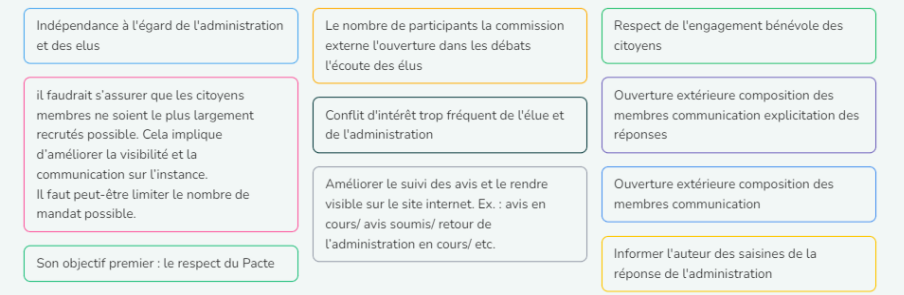
- un changement du nom du Comité
- une clarification de sa mission, de place parmi les instances de la Ville
- une amélioration de la représentativité des membres au regard des Strasbourgeois.ses tout en limitant les conflits d'intérêts
- une plus grande transparence et communication sur son fonctionnement et la sélection de ses membres pour rendre le Comité d'éthique mieux connu et accessible
- l'adoption d'un processus garantissant l'impact sur la décision politique et le suivi des avis
- une amélioration de la posture des membres et de la relation avec les requérant.e.s

Habitant.e.s tiré.e.s au sort

Le cas échéant, quels seraient les changements prioritaires?

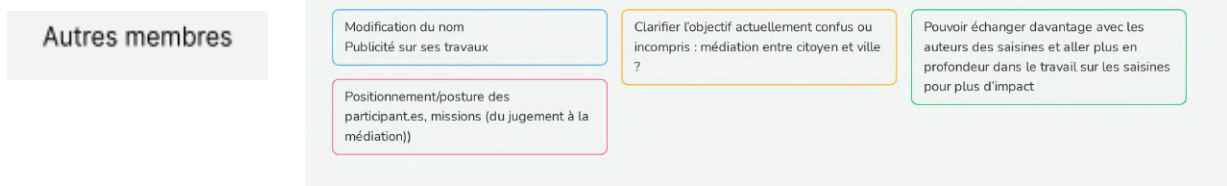
Mieux préciser ses missions et sa place parmi les différentes instances de la ville.	Changer l'appellation, le nom	Etre plus clair. Plus accessible a tous.
Changement de nom. Davantage pris en compte par le Conseil municipal. Se doter d'un intervenant versé dans le traitement des saisines.	Son nom / qu'il puisse être directif	Se faire mieux connaitre en détaillant la maniere dont les membres en font partie, ses missions..

Le cas échéant, quels seraient les changements prioritaires?



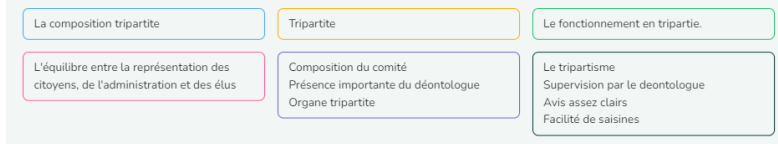
Habitant.e.s membres

Le cas échéant, quels seraient les changements prioritaires?



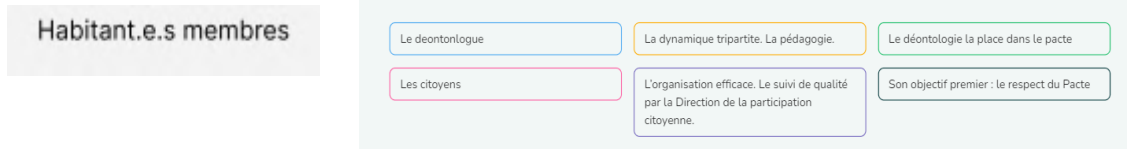
Les avis convergent pour conserver la dimension tripartite du Comité et la participation du déontologue. Les membres du Comité mentionnent également la mission, certain.ne.s habitant.e.s insistant sur son lien au pacte de la démocratie locale, les autres sur le suivi de la démocratie participative.

Le cas échéant, quels seraient les éléments à conserver?

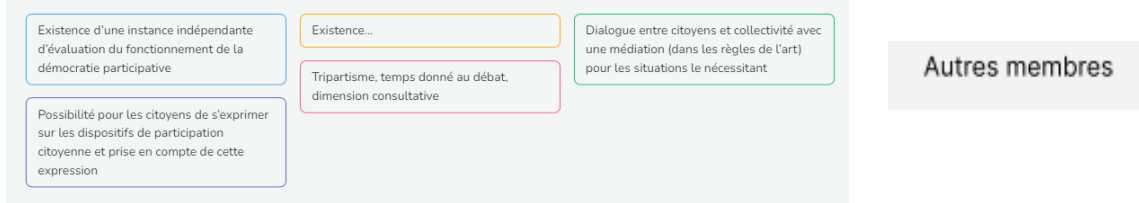


Habitant.e.s tiré.e.s au sort

Le cas échéant, quels seraient les éléments à conserver?



Le cas échéant, quels seraient les éléments à conserver?



Démocratie Ouverte a formulé les préconisations suivantes en s'appuyant sur les résultats de l'évaluation et les priorités exprimées par les parties prenantes pour l'avenir du Comité.

Repenser le rôle du Comité d'éthique et son périmètre de compétence

L'évaluation a mis en lumière des **incertitudes et des incompréhensions sur les compétences du Comité d'éthique** chez les requérants, les membres de l'instance et les habitants. Ces difficultés s'expliquent en partie par la rédaction assez brève du Pacte de la démocratie locale qui pose de grands principes et droits sans développer ce qu'ils impliquent. Ce manque de précision est également l'une des raisons pour lesquelles le Comité d'éthique a dû à plusieurs reprises s'interroger sur la recevabilité des saisines. Il a ainsi clarifié que rentrent dans son périmètre les instances participatives de la Ville, même si elles n'étaient pas mentionnées dans le Pacte, mais a exclu la bonne application de documents sans lien avec le Pacte.

Démocratie Ouverte note également une **distinction insuffisante des compétences du Comité d'éthique et de celles du déontologue**. L'évaluation montre qu'une majorité de membres du Comité d'éthique estimaient que les conflits d'intérêts et les irrégularités dans l'action de la collectivité rentraient dans le champ de l'instance alors qu'elles relèvent des compétences du déontologue. Ce dernier est chargé d'examiner d'éventuels conflits d'intérêts entre le mandat de l'élu local et ses autres activités, ainsi que de veiller au respect de la charte de déontologie, qui porte sur la transparence de la vie publique. Dans son avis n°4, le Comité d'éthique souligne l'existence de "zones grises ou de situations confuses" dans lesquelles la délimitation du champ du Comité d'éthique et celui du déontologue ne sont pas clairs et avait invité le déontologue à trancher au moment où il reçoit les saisines.

Lors des ateliers organisés pour cette évaluation, certains membres du Comité d'éthique ont pointé ce problème. Un participant a suggéré de filtrer les saisines pour vérifier qu'elles relèvent bien de la compétence de l'instance. Il a également été envisagé que les saisines hors compétence soient transmises à un conciliateur entre la ville et les citoyens. Ces problématiques invitent plus largement à **préciser le rôle et la place du Comité d'éthique dans l'écosystème de la participation citoyenne et de la vie démocratique à Strasbourg**. Démocratie Ouverte préconise une clarification de la mission du Comité d'éthique par rapport à celle du déontologue et à celle qu'aurait une CNDP.

Une voie d'amélioration serait d'**attribuer au déontologue tous les enjeux déontologiques**, tels que la transparence de la vie publique, l'intégrité des élus et la légalité de l'action municipale, et de **circonscrire le champ de compétence du Comité d'éthique à l'application des droits et des principes de la participation citoyenne**, que le Pacte lie à l'accès à l'information, le droit de participer et le droit d'agir et à l'inclusion numérique.

L'évolution du Comité d'éthique pourrait le rapprocher d'un **observatoire de la participation citoyenne ou des pratiques démocratiques**, chargé de veiller à l'ouverture de la municipalité et à la qualité des démarches participatives et innovantes. Un nombre croissant de villes mettent en place ces instances, qui se penchent spécifiquement sur les démarches participatives ou considèrent plus largement les pratiques démocratiques. A l'instar des observatoires des politiques publiques, ces instances sont composées de manière tripartite comme le Comité d'éthique (ex: [Observatoire de la participation citoyenne](#) à La Tronche, [Observatoire de la Ville](#) à Bessancourt) ou seulement de citoyen.ne.s tiré.e.s au sort. Ces observatoires peuvent essentiellement émettre des recommandations, comme l'observatoire de la participation de Lambersart, qui veille au respect des principes de la démocratie participative et émet des avis pour faire progresser les pratiques de la

municipalité. Ils peuvent également être en charge d'évaluer les démarches participatives de la ville en veillant à leur cohérence avec le cadre participatif de la ville, comme le Pacte de la démocratie locale à Strasbourg. Cela sera le cas de l'observatoire de la participation citoyenne que Rennes créera début 2023.

La transformation du Comité d'éthique en un observatoire la participation citoyenne pourrait présenter de nombreux avantages : elle clarifierait significativement sa mission, lui donnerait davantage de visibilité aux yeux des Strasbourgeois.les, renforcerait son impact, surtout si la dimension évaluative est adoptée, et offrirait des opportunités d'échange d'expériences avec les observatoires des autres villes. La Ville de Strasbourg pourrait échanger avec les municipalités qui ont déjà un telle instance ou planifient sa mise en place en 2023, telles que Rennes, Annecy et Saint-Médard-en-Jalles. D'autres instances peuvent être source d'inspiration pour cette réflexion sur l'évolution du Comité. Le "**Labo Vigie**" de Villeurbanne a par exemple reçu une mission plus large qu'un observatoire de la participation citoyenne en étant chargé de suivre la transition démocratique de la ville. Sa composition se distingue également par le rassemblement d'un groupe de chercheurs, de praticiens et de représentants associatifs experts de la participation citoyenne.

Strasbourg pourrait aussi opter pour une **instance hybride**, composée d'habitant.e.s tiré.e.s au sort et d'experts, pour favoriser l'acculturation aux enjeux d'une démocratie participative et, plus largement, ouverte, éviter la politisation de l'instance, et renforcer son poids dans l'écosystème participatif de la ville et sa vie démocratique.

La perspective de la mise en place d'une **Commission indépendante du débat public** (CIDP), qui a conduit à cette évaluation, doit également rester dans la réflexion sur l'évolution du Comité d'éthique. Dans son 26ème avis, ce dernier avait même évoqué son remplacement par une CIDP tout en privilégiant une mission complémentaire pour cette autre instance, focalisée sur l'organisation de conférences citoyennes. D'autres options pourraient être envisagées. Dans l'hypothèse où le Comité pourrait avoir à l'avenir des ressources plus conséquentes, il pourrait inclure parmi ses membres des garants du débat public, qui auraient reçu la formation adéquate et des fonds pour leurs activités dans les démarches participatives. Alternativement, le Comité pourrait travailler avec des garants CNDP pour se saisir sur des difficultés remettant en question la qualité démocratique des démarches.

Quel que soit le rôle du Comité à l'avenir, celui-ci pourrait insister sur l'**importance des auto-saisines**. Le Comité pourrait ainsi davantage veiller, de manière proactive, au respect de sa mission. L'identification de sujets justifiant les auto-saisines supposerait de développer une veille sur l'organisation de démarches participatives, par exemple en auditionnant leurs porteurs et des représentant.e.s des participants.

Renommer le Comité d'éthique

Cette précision de la mission du Comité d'éthique impliquerait une **clarification de son nom**, que les participants à l'évaluation appellent de leurs vœux. Un consensus s'est dégagé sur le caractère assez insatisfaisant de son **appellation, jugée trop théorique, abstraite, vague et/ou technique**, ce qui rend difficiles sa compréhension et son appropriation par les strasbourgeois.e.s..

Démocratie Ouverte note que le choix initial pour les termes "Comité d'éthique" avait une dimension normative, le Comité devant se rapprocher d'un pilier juridique dans le cadre participatif posé par le Pacte. Cette ambition ne semble pas cohérente avec une mission purement consultative et l'influence très mesurée de l'instance, qui est regrettée par ses membres. De plus, comme l'ont constaté les

habitant.e.s membres du Comité, l'instance est plus intervenue pour jouer un rôle de conciliation entre les habitants et la ville, que pour répondre effectivement à des questions d'éthique.

L'appellation alternative initialement avancée, le "Comité déontologique du Pacte", aurait créé plus de confusions encore avec le rôle du déontologue. Quelques suggestions ont été émises lors des ateliers d'évaluation, notamment "Comité d'évaluation" ou "de proposition" sur les pratiques de démocratie participative. Ces suggestions seraient alignées avec la mutation du Comité en une instance proche d'un observatoire de la participation citoyenne.

Quelle que soit la future mission du Comité d'éthique, Démocratie Ouverte préconise d'**éviter les termes trop techniques et abstraits**, et à **tester des options** avec des habitant.e.s. Ces tests pourraient avoir lieu lors des assemblées de quartiers, des réunions publiques et des sondages rapides menés sur les marchés.

Clarifier le lien entre le Comité d'éthique et les décisions

L'évaluation a mis en évidence une frustration très largement partagée par les membres du Comité et les habitant.e.s tiré.e.s au sort sur le **manque d'influence des avis du Comité d'éthique**. Les parties prenantes ont estimé que le **ratio entre l'investissement des membres et l'impact de l'instance était négatif**. Le rôle consultatif du Comité est insuffisant pour certains. Démocratie Ouverte note que l'utilisation d'un vocabulaire juridique dans la rédaction des avis et l'emploi fréquent du verbe "décider" peuvent être sources de confusion. Il sera important dans les réflexions à venir sur le futur du Comité de veiller à la **cohérence entre la mission de l'instance et sa posture dans les avis qu'elle rend**.

L'association constate également l'absence de **processus expliquant clairement comment la municipalité doit prendre en compte les avis du Comité**. L'évolution du Comité devrait a minima inclure l'engagement de la municipalité à **répondre publiquement et de manière argumentée** aux avis du Comité, et ce dans un **délai précis**. Même si le Comité garde son rôle consultatif, les requêtes et l'investissement dans la rédaction des avis impliquent une réponse systématique qui explique les raisons pour lesquelles une action a été prise ou n'est pas prise.

Cette clarification pourrait également **préciser le traitement des avis au sein du Conseil municipal et de l'administration**. Il pourrait être rappelé que la direction générale des services et la direction de la participation citoyenne assurent le suivi des avis au sein de l'administration. Le **directeur de la participation citoyenne** pourrait être systématiquement invité à la fin des réunions du Comité d'éthique pour prendre connaissance des avis et échanger avec les membres du Comité sur toute clarification éventuelle et sa perception des suites possibles à l'avis. Une **lecture des avis**, a minima de leur résumé, **et/ou du rapport annuel en conseil municipal** pourrait en plus être garantie.

Démocratie Ouverte invite également à envisager de donner au Comité d'éthique un **rôle indépendant dans le suivi de la mise en œuvre de ses avis** pour veiller au respect des principes de redevabilité et de transparence. Il pourrait, par exemple, émettre une communication publique sur l'absence de réponse ou d'action suite à l'un de ses avis.

Renforcer la place du Comité dans la vie démocratique à Strasbourg

L'évaluation a mis en lumière que le Comité d'éthique avait **très peu d'interactions avec les démarches et autres instances participatives de la Ville** et n'avait d'ailleurs jamais été saisi par l'une d'entre elles. A ce jour, le lien qu'a le Comité avec les processus participatifs est essentiellement assuré par l'administration de la ville et des requérant.e.s qui manquent régulièrement

d'informations à apporter au Comité pour faciliter le traitement de leurs saisines. Cette situation peut limiter la capacité du Comité d'éthique à recueillir des données factuelles et l'expérience des parties prenantes de manière indépendante. Quatre évolutions pourraient être envisagées pour pallier ces difficultés.

Le Comité d'éthique pourrait d'ores et déjà inviter les instances participatives et les associations locales à une **réunion annuelle d'information et d'échanges** pour leur présenter sa mission, clarifier son périmètre, notamment par rapport au champ de compétences du déontologue, et les inviter à le saisir en cas de remise en cause des principes du pacte de la démocratie locale. Lors du traitement des saisines, le Comité d'éthique pourrait organiser, autant que possible, des **auditions des instances participatives** concerné.e.s par les requêtes. Des **points ponctuels, semestriels ou annuels avec des représentant.e.s des instances et démarches participatives** pourraient également permettre au Comité d'éthique d'identifier des difficultés qui justifieraient une auto-saisine.

Enfin, le Comité d'éthique pourrait **présenter son rapport annuel** aux instances participatives, associations locales et autres initiatives citoyennes influant la vie démocratique à Strasbourg pour recueillir leurs retours, alertes et préconisations.

Changer les règles encadrant la sélection et la représentativité de ses membres

Les résultats de l'évaluation, les échanges lors des ateliers et les entretiens conduits par Démocratie Ouverte pointent un double constat : si le **caractère tripartite de l'instance est un atout** précieux pour le dialogue entre parties prenantes et la qualité de la délibération, en revanche, les **membres de l'instance sont à ce jour insuffisamment représentatifs**, et ce pour différentes raisons.

Les habitant.e.s membres, tiré.e.s au sort parmi les volontaires du Comité de suivi et d'évaluation du Pacte jusqu'à 2021, sont pour la plupart déjà des **citoyens très impliqués** dans la vie démocratique strasbourgeoise. Certains de ces membres ont d'ailleurs participé à la rédaction du Pacte pour la démocratie locale. Leur profil ne reflète pas celui de la plupart des habitant.e.s. Ce manque de représentativité peut s'expliquer par la prépondérance de citoyens très mobilisés au sein de l'ancien Comité de suivi et d'évaluation, qui s'il était ouvert à tou.te.s les Strasbourgeoi.e.s, était resté porté par un nombre limité d'habitant.e.s engagé.e.s. Ce défaut de représentativité comporte de manière intrinsèque un risque d'instrumentalisation du Comité d'éthique, constaté par plusieurs parties prenantes sur les dernières années. Certains habitant.e.s tiré.e.s au sort ont pu avoir une posture revendicative forte.

Si le fort engagement de la plupart des habitant.e.s membres du Comité est louable à bien des égards, il entraîne également le **risque d'une surreprésentation de certains profils au sein des instances participatives**. Les membres du Comité d'éthique se sont ainsi penchés sur la possible adoption d'un principe de non-cumul des mandats des instances participatives pour préserver l'indépendance et la confidentialité de ses délibérations. Cette proposition avait été rejetée par la personne concernée.

Les échanges ont également **questionné la pertinence de la représentation de la Maire et de l'administration par un.e seul.e élu.e, en charge de la démocratie locale, et un.e seul.e agent.e**. Un ancien agent siégeant au Comité d'éthique a regretté la faible connaissance qu'avaient ses collègues du Comité d'éthique. La représentante de la Maire a également expliqué que la suite donnée aux avis dépendait de la volonté de l'élu.e concerné.e. Démocratie Ouverte note que cette volonté peut être influencée par la familiarité de l'élu.e avec le Comité d'éthique. Enfin, force est de constater que les

tensions au sein du Comité d'éthique ont significativement affecté les représentant.e.s de l'administration et de la Maire au long court. Le nombre de membres du Comité pourrait également évoluer. Certain.ne.s parties prenantes à l'évaluation ont estimé, comme Démocratie Ouverte, qu'il était probablement trop faible au vu de la charge de travail impliquée et de la diversité limitée des profils. Tous ces éléments encouragent une **révision des processus de sélection et de représentation des membres** du Comité d'éthique. Cette révision est d'autant plus opportune que le processus de sélection des habitant.e.s reste à préciser.

Démocratie Ouverte invite à considérer les options suivantes pour **élargir la base de la représentativité des habitant.e.s** et **renouveler davantage la représentation de la Maire et de l'administration** :

- le recours au tirage au sort sur la base des listes électorales pour sélectionner l'habitant et l'habitante membre du Comité ; Des critères de représentativité appliqués sur plusieurs années pourraient garantir une diversité de catégories socio-professionnelles, d'âges et de quartiers parmi les membres. .
- un tandem d'un élu et d'une élue pour représenter la maire, qui ne siégerait que le temps du mandat d'un an des habitants pour ensuite laisser la place à d'autres collègues ; Ces élu.e.s pourraient même sélectionnés au tirage au sort ;
- un tandem d'un agent et d'une agente pour représenter l'administration, qui, comme les élus, ne resterait au sein du Comité qu'une année; Le tirage au sort pourrait également être possible pour cette sélection.

Cette option permettrait une **plus grande diversité d'habitant.e.s, d'élus.e.s et d'agents.e.s** au sein du Comité et **d'harmoniser les mandats** entre les différents membres, les plaçant davantage sur un pied d'égalité.

Le changement de représentation de la maire et de l'administration permettrait également une meilleure **acculturation** au Comité d'éthique et ses problématiques parmi les élus et les agents, au-delà des responsables de la démocratie locale. Cette acculturation pourrait contribuer au développement ou au renforcement d'une vision commune des bonnes pratiques en matière de transparence, d'accès à l'information et de participation citoyenne.

La **présidence** du Comité d'éthique par le déontologue pourrait également être repensée, a fortiori si la mission du Comité évolue. Les échanges lors des ateliers d'évaluation ont indiqué que cette présidence pourrait contribuer à la confusion des rôles entre le déontologue et le Comité. Le déontologue a lui-même expliqué qu'il n'avait pas souhaité présider le Comité et ne souhaitait pas nécessairement continuer de le faire. Les alternatives incluent une présidence tournante parmi les membres du comité, une présidence citoyenne, une présidence par un expert qualifié de la participation citoyenne, voire l'absence de présidence. Pour faciliter la compréhension de la mission, du fonctionnement et des enjeux du Comité d'éthique, il semble essentiel de **renforcer la formation initiale** mise en place et d'introduire un **passage de témoin** entre les ancien.ne.s et nouveaux.elles membres.

Améliorer l'encadrement du fonctionnement et des délibérations du Comité

Les résultats de l'évaluation soulignent que les membres du Comité d'éthique jugent le **fonctionnement de l'instance assez peu satisfaisant**. Pour certains, il est même source de stress et de frustrations importantes. Les informations recueillies par Démocratie Ouverte confirment que les règles et pratiques actuelles n'ont pas apporté un cadre suffisamment clair, sécurisé et sécurisant

pour permettre une implication sereine et équitable de tous et toutes, et la confiance des membres dans le processus et les autres membres. Les résultats de l'évaluation soulignent le besoin de **veiller à la clarté et la complétude du règlement intérieur ainsi qu'à l'information de tou.te.s en cas de transgression pour généraliser les bonnes pratiques**. Ce règlement intérieur devrait, qui plus est, être **publié** sur la page internet dédiée au Comité d'éthique en toute transparence.

Le règlement intérieur pourrait rappeler la **légitimité** de tou.te.s les membres, quel que soit leur niveau de connaissance sur les enjeux des saisines, et prévoir des **mesures pour faciliter leur participation**. L'évaluation a souligné l'importance de telles mesures, notamment une formation initiale pour les nouveaux membres, l'interdiction du cumul de plusieurs mandats ou rôles citoyens, l'adoption de lieux de réunion accessibles à tou.te.s et la garantie de délai suffisant pour s'organiser en amont des réunions, prendre connaissance des saisines et délibérer. Si la possibilité de réunions hybrides, en présentiel et distanciel, est maintenue, le règlement intérieur pourrait veiller à ce que les participants à distance soient bien identifiables par tou.te.s en se nommant dans la liste des participants. Les jours et créneaux horaires de réunion du Comité pourraient être déterminés en début de mandat grâce à un sondage des membres sur leurs préférences. Enfin, un bilan annuel pourrait être prévu à la fin de chaque mandat pour que les membres puissent partager leur vécu et leurs préconisations.

Le Comité pourrait également se doter à l'avenir de **règles de facilitation** des discussions pour offrir un cadre plus serein à ses membres et garantir une bonne circulation de la parole. Ces règles, à inscrire dans le règlement intérieur, comportent généralement les principes de coresponsabilité, d'écoute, de non jugement (*ne jamais présupposer, poser des questions de clarification*) et de bienveillance. Ces règles sont particulièrement importantes compte tenu des retours de certain.ne.s membres qui ont pu craindre de se sentir jugé.e.s et incompris.e.s lors des réunions.

Démocratie Ouverte encourage également à **encadrer le dépôt et le traitement des saisines pour éviter des risques d'instrumentation politique**. Le nombre de saisines pourrait être limité par personne morale et physique sur deux ans. Il serait utile de préciser dans les conditions de dépôt de saisines que le requérant doit se tenir disponible pour fournir toute information complémentaire nécessaire au bon traitement de la saisine.

L'évaluation suggère que le règlement intérieur du Comité pourrait davantage garantir la **collégialité de ses délibérations et décisions**. Les discussions récurrentes sur de potentiels conflits d'intérêts et risques de manipulation sont symptomatiques de lacunes. Ces discussions ont porté tant sur le rôle des représentant.e.s de la Maire et de l'administration, la Ville étant souvent mise en cause dans les saisines, que sur celui d'habitant.e.s, qui pouvaient être trop proche des requérant.e.s ou eux/elles mêmes requérant.e.s. L'abstention fréquente de certains membres pour éviter tout soupçon a remis en cause la dimension tripartite des délibérations et des décisions, et donc la cohérence du Comité avec l'esprit et les principes du Pacte de la démocratie locale. Il est essentiel que le Comité **définisse clairement ce que pourrait être un conflit d'intérêts** en son sein. Le règlement intérieur pourrait également veiller à ce que la rédaction des avis puisse laisser plus de place aux retours des membres.

Les **modalités choisies pour faire évoluer le règlement intérieur** du Comité ont été considérées par la plupart des membres inadéquates. À ce jour, le Comité peut modifier son règlement par une délibération interne, sans passer par l'instance dont il émane. Ce processus permet à certains membres d'être juges et parties et de bloquer certaines évolutions qui les concernent directement, situation illustrée par les discussions sur le non-cumul des mandats citoyens. L'évolution du Comité d'éthique doit donc inclure une **révision du processus d'adoption des règles du Comité et une modification de ces règles**. Quel que soit le rôle que jouera le Comité, il semble important que les personnes concernées par les modifications du règlement intérieur s'abstiennent du vote.

Renforcer la transparence du Comité d'éthique

L'évaluation a éclairé certains manques pour garantir la transparence du Comité d'éthique. Ces lacunes ont rendu difficile, voire impossible, la collecte de certaines données pour objectiver quelques points de l'évaluation.

Il est essentiel à l'avenir que la collectivité soit dotée d'un **moyen à la fois sécurisé, transparent et pérenne pour recueillir les saisines**.

Le site **participer.strasbourg** devrait également indiquer des **données clés sur l'activité du Comité d'éthique**, tels que : le nombre de saisines déposées, le nombre de saisines recevables et les raisons pour lesquelles elles le sont, le nombre de saisines en cours de traitement et celles traitées. Les **comptes-rendus de réunions** devraient aussi être publiés.

Plus d'informations factuelles et contextuelles seraient nécessaires dans les avis pour comprendre le cadre de leur formulation. Il devrait être systématiquement précisé la date du dépôt de la saisine et la date de délibération, les membres présents aux réunions, en quelle qualité (titulaire/suppléant), lesquels ont participé à la délibération et au vote du Comité, et lesquels se sont abstenus. Il serait également utile d'indiquer les personnes, experts ou services auditionnés ou consultés pour rendre l'avis.

Enfin, Démocratie Ouverte encourage la **publication systématique d'un rapport annuel** du Comité pour dégager des tendances dans les pratiques démocratiques à Strasbourg, alerter sur des difficultés importantes et/ou récurrentes, faciliter la prise en compte de ses préconisations par les élu.e.s, des agent.e.s et plus largement du l'écosystème participatif, et partager des suggestions d'amélioration dans le fonctionnement du Comité et ses relations avec les autres instances de la Ville.

Développer la communication sur le Comité d'éthique

Un **consensus** s'est fortement dégagé lors de cette évaluation sur la nécessité de **mieux lier le Comité d'éthique aux Strasbourgeois.es**. Les membres comme les habitant.e.s tiré.e.s au sort ont déploré le faible nombre de requérant.e.s et leur manque de diversité. Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer cette réalité. Si le manque de clarté de la mission et du nom du Comité joue certainement, les parties prenantes s'accordent sur le fait que la communication sur le Comité et ses avis est très insuffisante.

À ce jour, ces informations sur l'instance, ses avis comme sur les appels à candidatures sont diffusés par la municipalité sur un seul média : la page du site **participer.strasbourg** dédiée au Comité. Les données recueillies montrent que cette page est très peu consultée. Le Comité d'éthique reste ainsi très largement méconnu parmi les habitants. La plupart des habitant.e.s tiré.e.s au sort n'avaient d'ailleurs pas connaissance du Comité avant cette évaluation.

La **diversification des canaux de communication** semble être indispensable pour changer cette réalité. L'évaluation souligne que les habitant.e.s tiré.e.s au sort utilisent un **large panel de supports** pour s'informer sur les actualités de la municipalité (site de la ville, réseaux sociaux, radios locales...). Les résultats de l'évaluation et les discussions en ateliers montrent également un attachement des habitant.e.s aux échanges oraux lors de réunions publiques ou sur les lieux de vie. Le rapport annuel du Comité pourrait ainsi être présenté lors d'un **événement annuel** important pour l'écosystème de la participation citoyenne et/ou les habitant.e.s.

De **nouveaux supports de communication** pourraient également être créés sur le Comité ou l'instance qui la remplacera. Les habitant.e.s ont émis de nombreuses suggestions, incluant la

réalisation d'un reportage sur le Comité dans Strasbourg magazine et la publication d'interviews vidéos des membres de l'instance expliquant l'intérêt du Comité pour les habitant.e.s.

Il a également été souligné que l'importance de **simplifier le langage des avis** pour les rendre plus accessibles. Leur rédaction pourrait a minima inclure une synthèse pour toutes et tous, mise en forme avec un design facilitant la lecture.

**Rapport commandé par la Direction de la
Participation Citoyenne de la Ville et
Eurométropole de Strasbourg**

Autrices:

Mathilde Bouyé, responsable, Gouvernement ouvert et
Démomètre, Démocratie Ouverte

Anne-Charlotte Antony, Chargée de recherche en CIFRE,
Démomètre, Démocratie Ouverte

Julie Malacord, Assistante Partenariats, Démomètre,
Démocratie Ouverte